

LACITE

URBANISME :
ARCHITECTURE
ART · PUBLIC



Philibert
19

EDITION
TEXTILE

REVUE · MENSUELLE

II^{me} Année

Numéro 6

Mai
1921

REVUE MENSUELLE BELGE

LA CITÉ

URBANISME ■ ARCHITECTURE ■ ART PUBLIC

RECONSTRUCTION

DES RÉGIONS DÉVASTÉES

Rédacteurs : MM. Fern. Bodson, architecte (Bruxelles); André de Ridder Publiciste (Anvers); Huib. Hoste, architecte (Bruges); Raymond Moemaert, architecte (Bruxelles); L. van der Swaelmen, architecte-paysagiste (Bruxelles). MM. Tu-Mer, homme de lettres (Bruxelles); Rapha. Verwilghen, Ingénieur Urbaniste (Bruxelles), Secrétaire de la Rédaction.

Les Rédacteurs et Collaborateurs sont seuls responsables de leurs articles. — Il sera rendu compte dans « la Cité » de tout ouvrage dont deux exemplaires seront envoyés à la Revue.

Pour la rédaction, l'administration et les demandes d'abonnement, s'adresser au Siège de la Revue : 10, Place Loix, St-Gilles-Bruxelles.

Pour la vente au numéro, s'adresser exclusivement aux libraires.

ABONNEMENT : 10 fr.; Etranger, 12 francs; le numéro, Un franc.

Les abonnements peuvent se prendre en versant la somme de 10 francs au crédit du Compte-chèques-postaux : n° 16621 (Revue : La Cité).

MONOBLOC

176, ch^{sée} de Boondael = Bruxelles



Maisons ouvrières et rurales
en agglomérés poreux et en briques

67029

USINES

67029

Béton armé de tous systèmes

67029

Hourdis creux sans coffrages

REVUE

MENSUELLE

BELGE

LA CITÉ
ARCHITECTURE
URBANISME
ART PUBLIC

2^e ANNÉE

NUMÉRO 6

CLASSIQUE - BAROQUE
- MODERNE -
L'ART DE RAPPORTS :
PHYSIONOMIE DE LA CITÉ DE DEMAIN

UNE BROCHURE DE THÉO VAN DOESBURG (*)

.....

« O vous dont je suis l'œuvre,
la vraie pitié que je vous dois,
n'est-ce pas de poursuivre votre œuvre et
de parfaire la statue que vous avez
ébauchée en moi?
Mais lorsque je la sculpte aux coups de
mon vouloir,
Alors, vous ne comprenez pas, vous ne
voyez que gicler les éclats,
Vous ne voyez en moi que rage iconoclaste,
Vous croyez que je brise la statue que je sculpte,
et vous ne voyez pas la joie créatrice dont
mon être exulte. » « Ecce Honna. »

L. CHARLES-BAUDOUIN.

L'œuvre d'art est partie intégrante du système évolutif de l'esprit...
chacun le sait...

Cependant à chaque œuvre qui se crée, même scientifique, sacrifiant à
l'habitude nous demandons sa raison d'être, sa base, si nous ne l'accusons pas,
de parti pris, sans examen, d'être à l'antipode de l'art ou de la science. Pour-
tant des enracinés dans le culte de l'ancien, esprits contraires à l'évolution
— résultat de la paresse et d'un enseignement à principes régressifs; — nous

(*) Edition De Sikkel, Anvers, et Léonce Rosenberg, 19, rue de la Beaume,
Paris VIII^e.

donnent des appréciations souvent erronnées, qui accusent toujours leur stérilité, mais dont le doute prouve qu'indépendamment de la volonté l'esprit se modifie sous l'influence de nouvelles formules ou contraint par la force brutale des nécessités. Ceci fait dire aux philosophes que l'évolution est indépendante de la volonté individuelle et même jusqu'à un certain point de la volonté collective.

Une des caractéristiques de l'époque actuelle est que ces deux tendances : — individualisme et collectivisme — se sont fait jour en même temps.

La première, résultat de toute une série de manifestations, scientifiques, artistiques et sociales, sans base philosophique solide que nous remarquons s'enchaîner après l'avènement maladif de la Renaissance, ne nous donne que de piètres résultats et souvent même la répétition torturée de l'existant — production de l'exagération égoïste du moi.

La seconde, née de la première par réaction, est d'autant plus solide qu'elle vise à exprimer et analyser un plus grand nombre de pensées collectives ou mieux, la synthèse de toute la vie humaine. Elle implique, contrairement à la première, une forte base philosophique et scientifique, base consciente et réfléchie qui diffère le stade de l'évolution humaine dans lequel nous entrons des stades du sentiment et de l'instinct. Celui-ci s'étend depuis la première forme plastique de la vie jusqu'à la préhistoire où les manifestations d'art se développent sur une échelle très vaste, parallèlement aux systèmes philosophiques intuitifs. L'autre, dominé par le sentiment, va de l'antiquité symbolique à la spiritualisation du moyen âge, se basant sur les philosophies les plus diverses mais toutes imprégnées du même sentimentalisme (1).

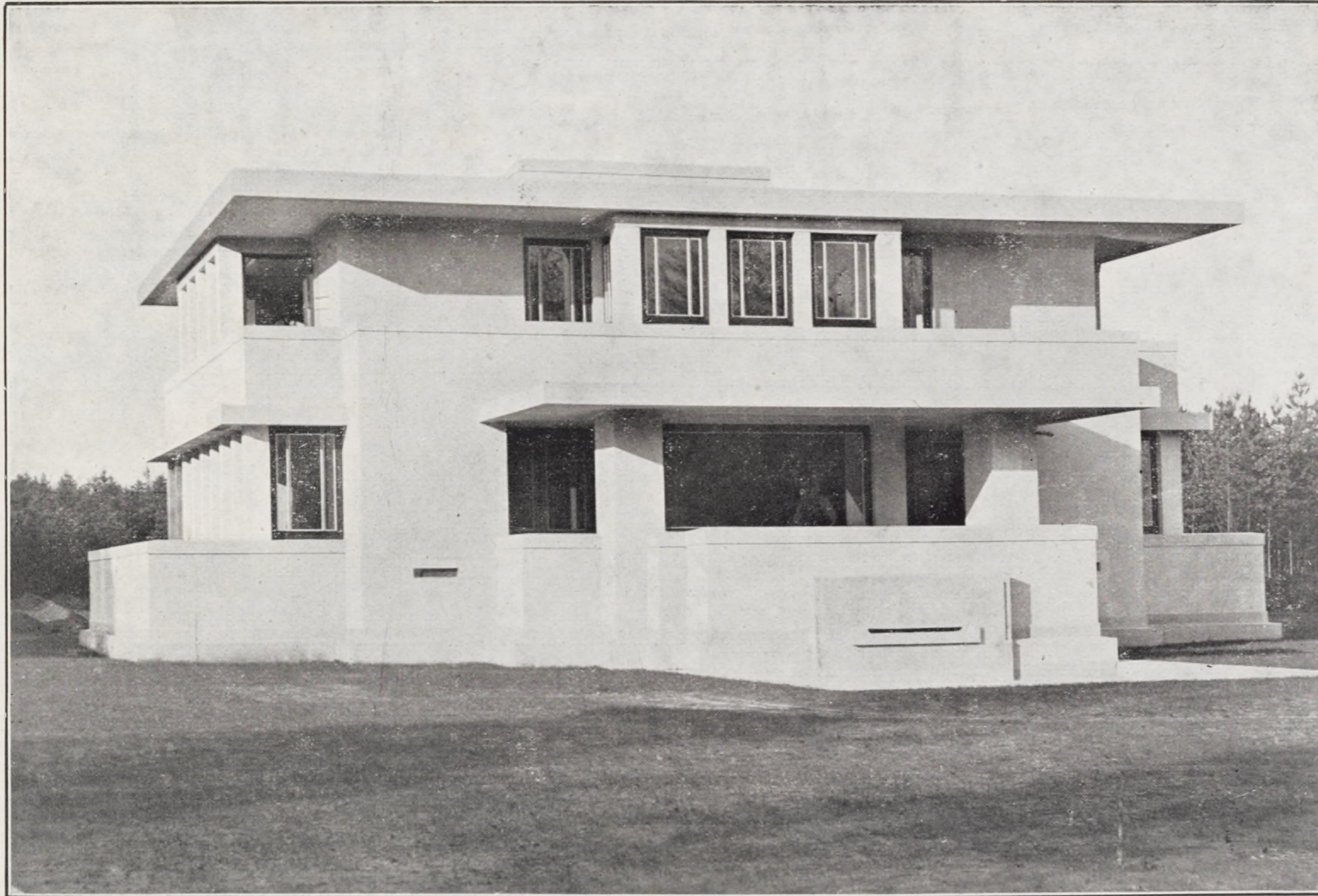
La science expérimentale, née par réaction contre l'esprit ingénument futile où l'homme se complaisait depuis la Renaissance, renforça la **raison** et la **conscience** humaine que la clairvoyance de l'époque impose en dictateur à toutes les activités scientifiques sociales et artistiques.

La soif de l'absolu, propre à l'homme d'aujourd'hui, nous entraîne, sans posséder la base que la science nous prépare, à formuler les systèmes les plus instables qui, malgré leur audace, marquent instantanément leur impuissance. Cependant des lois nouvelles nous dominent, nous et toutes nos productions à quelque activité qu'elles appartiennent. Leur stabilité permet de les dégager clairement des tendances auxquelles nous adhérons, contraints par la force de l'évolution et des objets que nous créons par nécessité. Ceux-ci vont du bibelot, de l'appareil téléphonique, à la cité fiévreuse, où les efforts multipliés pressent le pas à l'évolution, projetant en tous sens ses limousines, ses aéros, ses locomotives puissantes, ses paquebots, sphinx impassibles des docks. Rythmes nouveaux, rythmes harmonieux aussi puissants que ceux des époques précédentes.

(1) Il est entendu que ces stades d'évolution s'interpénètrent intimement, au point qu'à l'époque actuelle l'on peut encore classer certains esprits dans le premier et le second stades, alors que, pour d'autres — dominés par la conscience — l'instinct et le sentiment sont devenus quantité négligeable.

PLANCHE I.

Extrait de l'ouvrage de
Théo Van Doesburg :
Classique, Baroque, Moderne

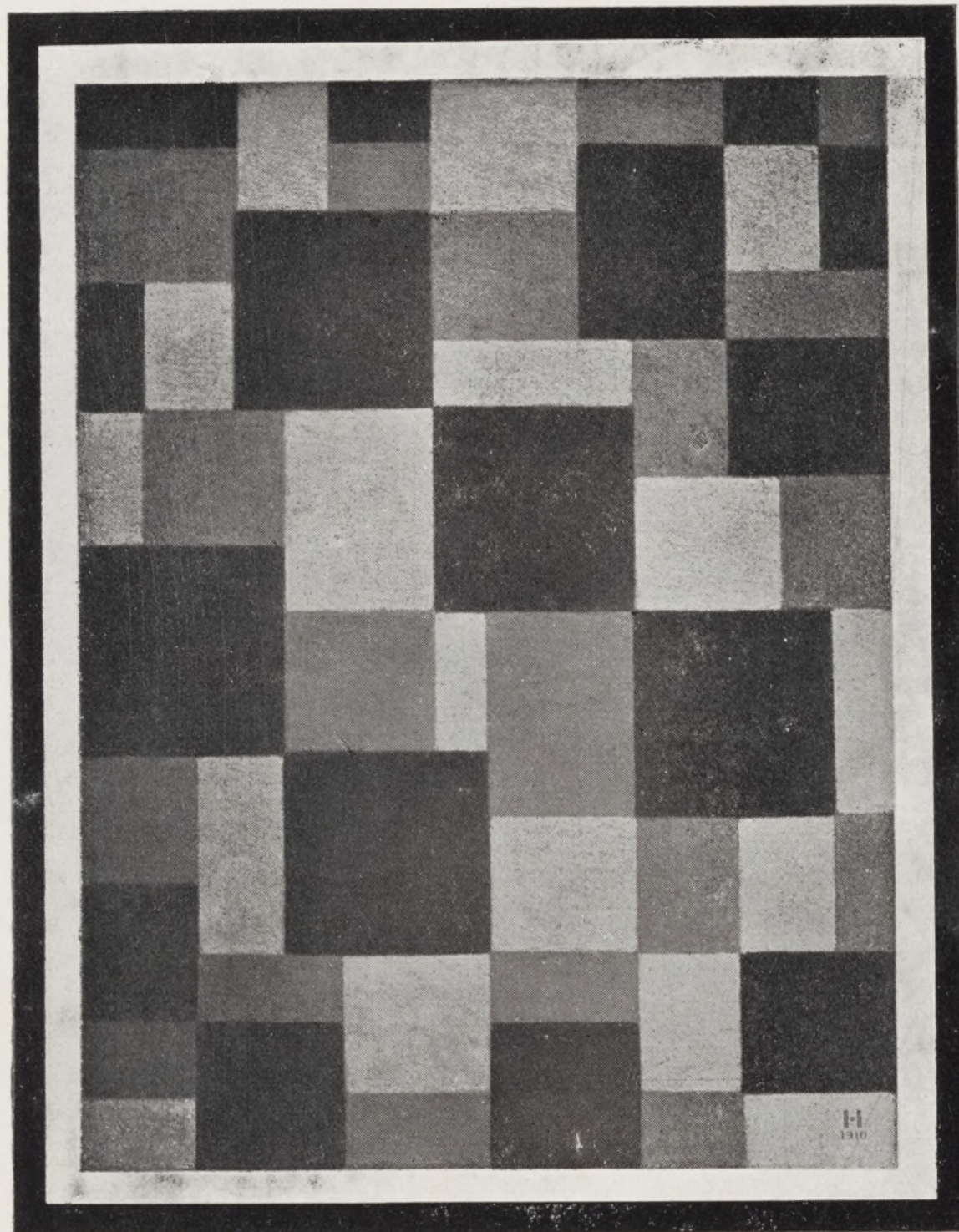


ARCH. : VAN 'T HOFF.

MAISON A HUIS TER HEIDE (HOLLANDE).

Revue «LA CITÉ».
II^{me} Année. - N° 6.

PLANCHE II.



OUD ET VAN DOESBURG.

HALL AU « VACANTIEHUIS » A
NOORDWIJKERHOUT (HOLLANDE)

Extrait de l'ouvrage de
Théo Van Doesburg :
Classique, Baroque, Moderne.

Revue « LA CITÉ ».
II^{me} Année. = N^o 6.

Ordre nouveau, travail conscient d'une collectivité qui écrase par sa beauté et sa pensée le travail individuel des ouvriers d'antan.

Les lois, ces ordres naturels, géométriques ou numériques — invariables — s'étendent des conceptions matérielles utilitaires aux conceptions les plus hardies de l'esprit d'aujourd'hui (1). Ces lois nous ramènent vers l'art, art qui sera conscient, c'est-à-dire d'ordre élevé, expressif et de plastique pure.

L'œuvre nouvelle dans l'évolution.

Précurseurs, nés en plein impressionnisme, rassasiés de couleur, voulant un art de rapports en harmonie avec les temps nouveaux, ils proclament le droit d'exprimer le rythme de leur époque et c'est dans ce but qu'ils dirigent leurs efforts vers la synthèse expressive des volumes et des lignes.

Art international, de mouvements ordonnés reflétant les grands courants collectivistes d'aujourd'hui en opposition avec l'art d'avant guerre, le hier passif et individualiste qui n'a engendré que l'action inculte.

C'est en ce sens que l'œuvre déjà conséquente de l'art de rapports se rattache à l'évolution et ne peut être considéré comme production individualiste décadente ni susciter des clameurs semblables à celles qui naguère accueillirent le cubisme.

L'abstrait découlant du non réalisme et la pureté de la technique, contrairement à ce que lui reproche le déséquilibré retardataire, sont à son avantage comme résultats de l'expression du « rapport harmonieux du côté interne et du côté externe de la vie. »

Il prolonge le mouvement impressionniste et cubiste dans la marche ascendante de la conscience humaine vers le sommet de la science où la physiologie, l'art et la philosophie s'uniront et s'exprimeront par les mêmes mots.

C'est vers cet ordre d'union que se dirige la philosophie de Théo Van Doesburg. Apport important, non pas partiel mais architectural, dans le sens le plus large du mot, architecture base de symphonies picturales, musicales, plastiques et même scientifiques.

(1) La vérité, vers laquelle tend toute l'humanité, se caractérise par l'externe fonction de l'interne, de la partie fonction du tout.

La beauté plastique, résultante de la vérité et du jeu des volumes construits pour des fins utilitaires (production de nos ingénieurs : usines, dynamos, etc.), mais dont la beauté réside avant tout dans la conception, base de tout art.

L'ordre et le module que la masse suppose être des codes, des canons classiques, restent, aujourd'hui comme hier, générés par les anciennes lois de la nature, mais différents des précédents en ce qu'ils sont, à notre époque, résultats immédiats d'un autre esprit, d'un esprit dominé par la conscience organisatrice.

L'Internationalisme, fonction de la pensée, de l'action et des relations internationales artistiques comme scientifiques.

Le plan, malgré son abstraction, générateur du tout, comprenant la vérité, la beauté plastique des volumes, l'ordre, en un mot l'expression organisée de l'élévation qui sera, elle, le développement et l'amplification de la synthèse qu'est le plan.

Le principe fondamental—progression artistique—découlant des théories scientifiques d'évolution progressive vers l'inconnaissable, évolution dominée par les bonds saccadés des conducteurs, par les mutations dans la marche en avant des génies, forme l'introduction de sa brochure « Classique - Baroque - Moderne ».

Il y est formulé au premier plan, qu'à notre époque de science raisonnée l'on ne s'est pas encore libéré de la distinction erronée — origine — épanouissement et décadence de chaque période artistique.

« Division inexacte d'abord parce qu'aucun stade de développement ne peut être séparé nettement de celui qui précède. Le stade de naissance est en même temps la fin du stade précédent, donc, suivant la division dogmatique, de celui de la décadence; chaque stade de décadence est en même temps un stade de naissance, etc. Ensuite, parce que cette division ne tient pas compte du fait que tout nouveau point de vue dans l'art n'est atteint que par bonds, donc par la voie de la mutation. Et, en dernier lieu, parce que cette division doit contribuer à paralyser le développement constant de l'énergie artistique, qui, malgré tous les dogmes et toutes les traditions, ne vise qu'à la conséquence logique de l'idée artistique. Je parle ici d'un développement constant de l'énergie artistique, c'est-à-dire d'un progrès constant qui n'est pas compatible avec l'idée de la répétition ininterrompue des périodes d'origine, d'épanouissement et de décadence, parce que dans ce développement constant il ne peut être tenu compte que des personnalités les plus fortes qui se transmettent continuellement leurs découvertes. Ceux qui ont inventé cette division de l'art en trois périodes, les philosophes et les historiens de l'art, ont mesuré l'importance de l'art exclusivement aux modèles classiques. Ce procédé a suscité de la part de la production artistique un esprit d'imitation des œuvres classiques, tendant à une conception plastique surannée, et, de la part des profanes, un culte des morts intangibles. »

» Le développement discontinu de l'art est la conséquence du développement discontinu de la conscience humaine vers la vérité.

» A travers les siècles, ce développement de l'art a pour but: la réalisation de l'idée artistique qui consiste à exprimer complètement à la façon de l'art ce rapport harmonieux entre la vie intérieure et l'aspect extérieur des choses, entre l'esprit et la nature. »

Ce principe logique le conduit à formuler les distinctions essentielles entre les arts produits successivement sous la domination du sentiment, du futile et de la conscience qu'il étiquette très justement de classique, baroque et moderne. « Trois moments de création nettement prononcés de l'esprit humain ».

« L'art classique repose essentiellement sur le rapport équilibré de l'essence et des phénomènes, ou, autrement dit, sur le rapport harmonieux de l'Universel

et du particulier. Ce rapport équilibré ou harmonie, s'exprimait dans l'art classique par des formes naturelles, donc à la façon de la nature.

» Le Baroque repose essentiellement sur un rapport disharmonieux, par la prédominance du particulier, ce qui se traduit dans l'art baroque par la prédominance des formes capricieuses et naturelles et par l'exagération arbitraire de ces formes.

» L'Art moderne repose essentiellement sur un rapport harmonieux de l'Universel et du particulier. Le rapport harmonieux se traduit dans l'art moderne par des formes et des couleurs abstraites, complètement à la façon de l'art.

» Tout art, de quelque époque qu'il soit, est classique quand ces deux éléments, l'Universel et le particulier, le côté interne et le côté externe de la vie, sont en harmonie et que cette harmonie est exprimée à la façon de la nature.

» Tout art, de quelque époque qu'il soit, est baroque quand l'élément externe, naturel, capricieux ou particulier prédomine.

» Tout art, à quelque époque qu'il apparaisse, est moderne quand l'harmonie, l'essence de la beauté apparaît complètement à la façon de l'art.

» La grande différence entre classiques et modernes consiste donc en ceci : **les classiques produisaient de l'art à la façon de la nature et les modernes reproduisent la nature à la façon de l'art.** Il ressort de là qu'ils se trouvent au pôle l'un de l'autre. »

Des deux grands principes précédents d'où Van Doesburg part, en généralisant toujours pour déterminer les principes fondamentaux de l'art moderne, de l'art de rapports, ressortent les points principaux des directives de l'esprit nouveau.

« L'idée artistique apparaissait dans l'art classique à la façon de la nature, dans l'art moderne c'est tout à fait le contraire. Chez les impressionnistes on le remarque déjà. Ils ne reproduisirent la nature que comme rapport de tonalités, c'était plutôt déjà à la façon de l'art, parce que l'idée artistique, l'essence de la beauté, où l'harmonie commençait à se manifester par des tâches de couleur ou en pointillé de diverses valeurs de tonalités. Sur une toile impressionniste on ne voyait donc pas des hommes groupés de façon à former une harmonie, mais des taches et des points de couleur, et comme la peinture a comme moyen d'expression les taches de couleur, les points et les lignes, l'harmonie qui en résulta était bien plus à la façon de l'art pictural.

» Le principe admis, l'on en arrive à exprimer l'essence de la beauté picturale simplement par un rapport esthétique et harmonieux de plans, de couleurs et de lignes.

» Dans ce style collectif, qui synthétise les besoins esthétiques de tous les peuples, la peinture apparaît le plus purement, le plus spirituellement,

notamment comme simple distribution esthétique de couleurs. De même, l'architecture apparaît comme simple distribution esthétique (et pratique) de l'espace. De même encore la sculpture comme simple distribution de formes.

» L'objectivité visée et la subjectivité forment les éléments essentiels de l'unité. Ceux-ci prennent une expression très déterminée par le rapport des couleurs et par le contraste des surfaces. Dans l'harmonie, cependant, l'objectivité et la subjectivité disparaissent comme dualité pour former une unité. Le but de l'art plastique, c'est de rendre cette synthèse plastiquement.

» L'évolution de l'art moderne vers l'abstrait et l'universel, en éliminant l'externe et l'individuel, a rendu possible par un effort commun et une conception commune la réalisation d'un style collectif. qui, s'élevant au-dessus de la personne et de la matière, exprime de façon très déterminée et réelle les besoins de beauté les plus élevés, les plus profonds et les plus généraux. »

En résumé, l'art de demain synthétise l'état actuel des rapports. Rapports de vie interne et externe, de l'esprit et du corps de toute chose.

Après ces citations nombreuses, je ne crois pas nécessaire d'insister sur la valeur absolue et certaine de l'art nouveau. J'ajouterai comme conclusion que si au rythme social répondait naguère le rythme artistique, cette correspondance ne sera plus : L'homme conscient sera puissant et toujours jeune, marchant de l'avant dans les siècles vers la perfection et la connaissance du tout.

Nous marchons vers ce qui sera.

I.-F. HOEBEN.

L'HABITATION COLONIALE -

SA CONSTRUCTION AU CONGO BELGE (*)

.....

Disposition d'Ensemble et Distribution

Emplacement = Forme = Confort et Hygiène = Economie

Emplacement. — Il n'y a rien de spécial à dire à ce sujet. Les règles prescrites en Europe sont toujours d'application. Rappelons seulement qu'il y a lieu d'éviter le voisinage des marais, malheureusement assez fréquents au Congo (voyez Boma), ainsi que les vallées envahies par le brouillard ou soustraites à toute action du vent (brise).

L'idéal serait de pouvoir choisir un site élevé, sain. C'est possible, quand il s'agit de villes nouvelles à créer dont le tracé est encore à élaborer.

Le plus souvent, le technicien dispose de fort peu de liberté dans le choix de l'emplacement. Parfois même il lui est imposé. C'est à lui à en tirer le plus de parti possible. Sa science pourra donc s'exercer avec d'autant plus de fruit, dans l'orientation et la répartition de l'habitation.

B) *Forme.* — Les premières maisons en pisé s'entouraient complètement d'une vérandah pour se protéger contre les intempéries. Les maisons, construites plus tard en matériaux durs (maçonnerie, etc.), se sont inspirées de cette forme. Puis les occupants, utilisant une partie de la vérandah comme annexes — ce qui tendait à nier la nécessité de la vérandah complète — une réaction s'est produite, préconisant la suppression de la vérandah. C'est aller trop loin. (Voir ci-après l'utilité des vérandahs.)

Il n'y a donc pas de règle bien fixe; notons cependant qu'il y a lieu d'éviter les complications de distribution qui créeraient des recoins jamais balayés

(*) Les « Editions Tekhné » viennent de publier une brochure dont M. G. Boghemans est l'auteur et qui est consacrée à l'Habitation coloniale. Cet ouvrage a été couronné par la Société Belge d'Etudes et d'Expansion. Il a été honoré d'une souscription par le ministère des Colonies.

Avec l'autorisation de l'auteur, nous en reprenons ici quelques pages. N. d. l. R.

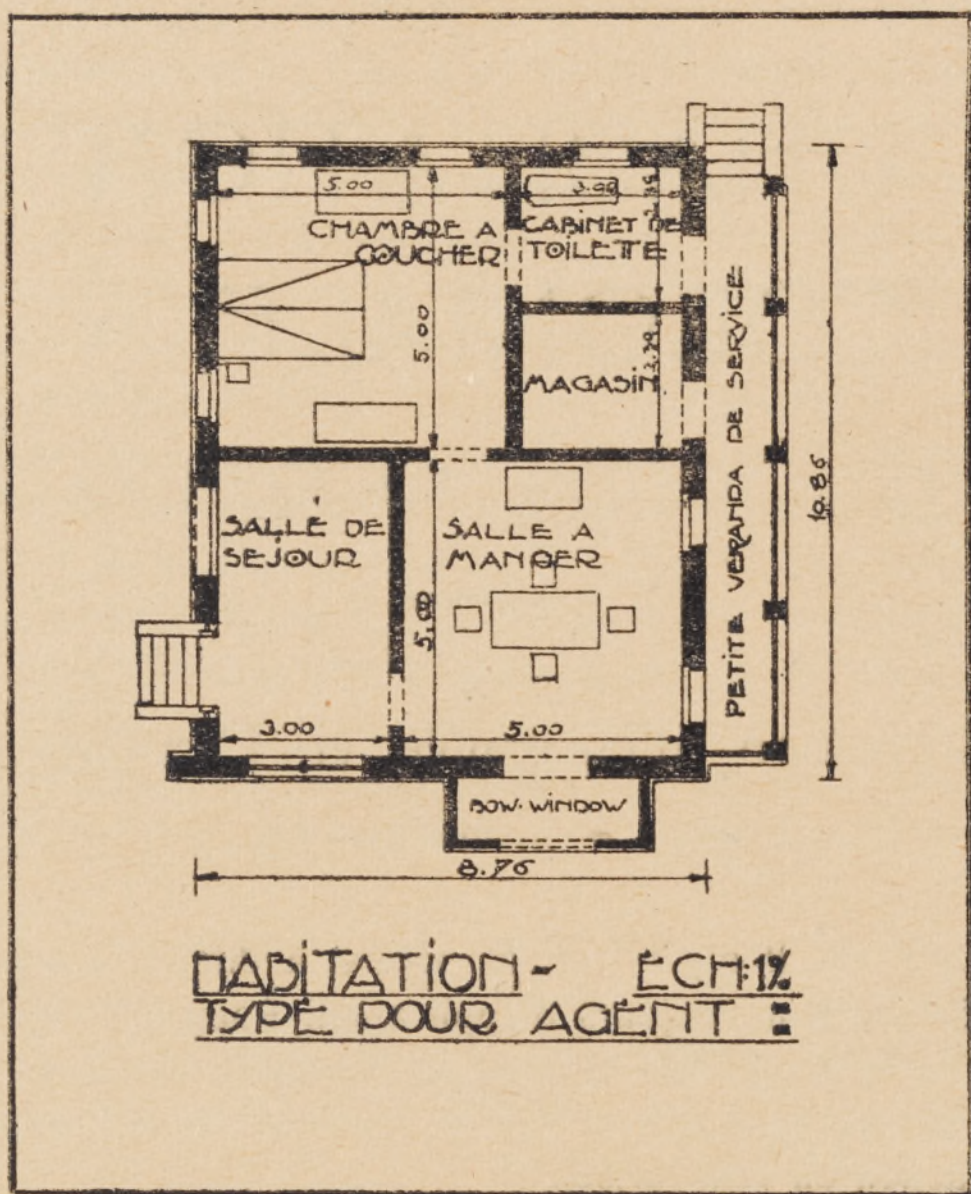


FIG. 1.

par les courants d'air. Les croquis ci-dessous donnent une idée des formes et de la distribution d'ensemble de quelques catégories d'habitation. [Figure 1, 2 et 3.]

C) *Confort et Hygiène.* — Nous sommes déjà loin des tentes et des paillettes des premiers colonisateurs; l'habitude de vouloir grouper et parquer les Européens comme dans une caserne tend à disparaître. Un grand pas a déjà été fait, dans quelques endroits de la Colonie, vers plus de confort et d'hygiène. Il y a encore beaucoup à faire cependant, car un logement sain et confortable est pour l'Européen, séjournant sous les tropiques, l'un des facteurs les plus importants pour diminuer les chances de maladie, d'abord, et rendre la vie agréable, ensuite.

Le climat impose une habitation dont toutes les chambres soient bien ventilées. On ne respire, en effet, bien que si l'on baigne dans un air pur et sans cesse renouvelé.

Une bonne habitation coloniale doit donc s'inspirer des règles suivantes :
1°) *Dimension des locaux.* — Il faut des locaux vastes. Dimensions nor-

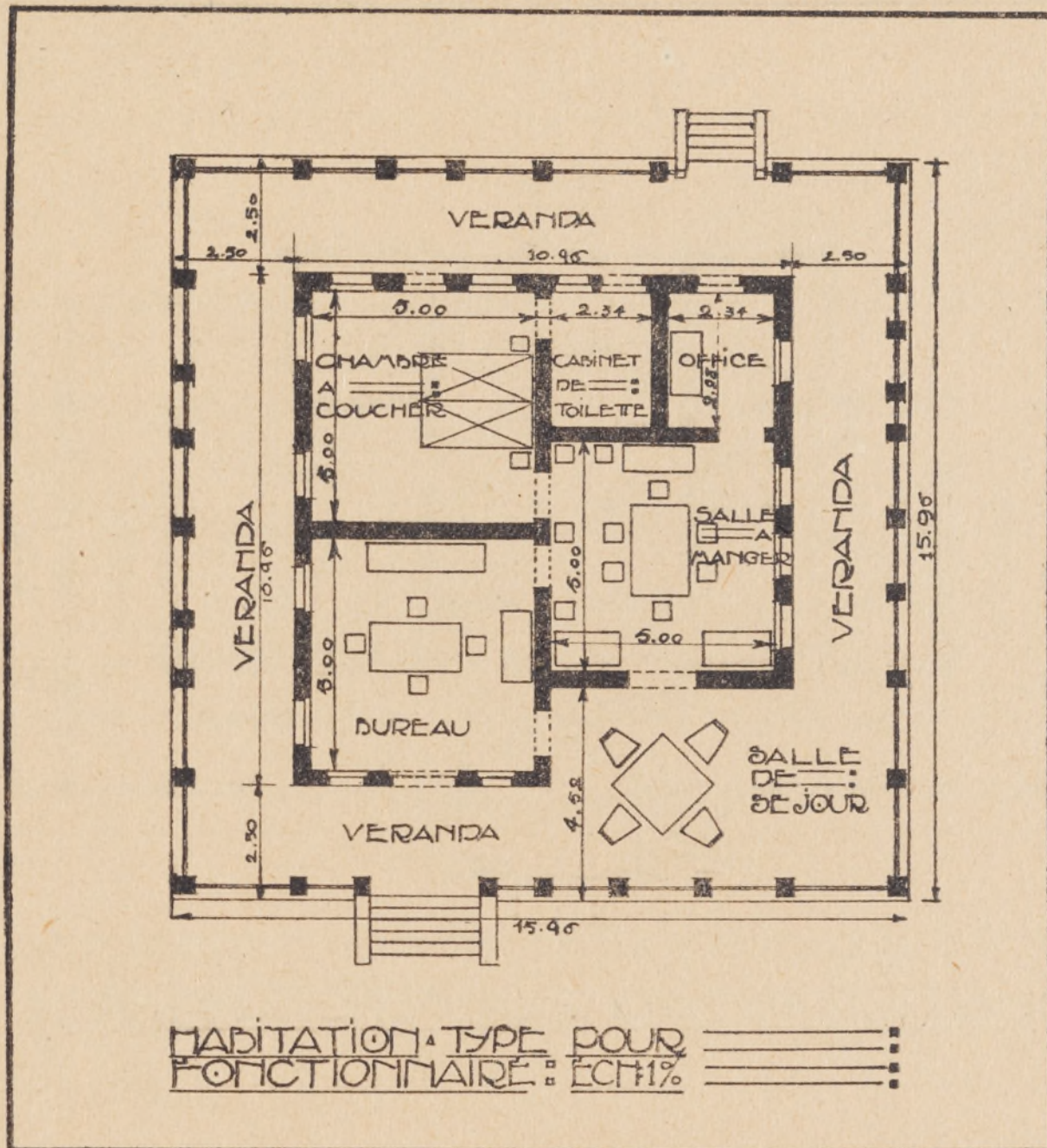


FIG. 2.

males intérieures : 5 × 5 mètres; hauteur sous plafond : 4 mètres, au minimum; de préférence de 4 m. 25 à 4 m. 50;

2°) *Ventilation*. — Bonne ventilation des combles et ventilation sous le plafond des locaux.

Il convient d'aménager des ouvertures autant que possible sur deux faces opposées et, si l'emplacement le permet, ces faces seront orientées à l'est et à l'ouest; l'une d'elles étant dans l'ombre, la différence d'échauffement qui en résulte provoquera une ventilation énergique.

3°) *Protection contre la chaleur*. — a) *Vérandah*: Les faces offrant des baies de portes ou fenêtres, etc., exposées au soleil, seront protégées par des vérandahs de 2 m. 50 à 3 mètres de largeur avec toiture à couverture inclinée. On fait aussi usage, comme protection des baies, de Bow-Windows, loggias, auvents, marquises et de châssis à lamelles obliques. Toutefois, il faut reconnaître que ces derniers éléments sont loin de protéger les locaux de l'habita-

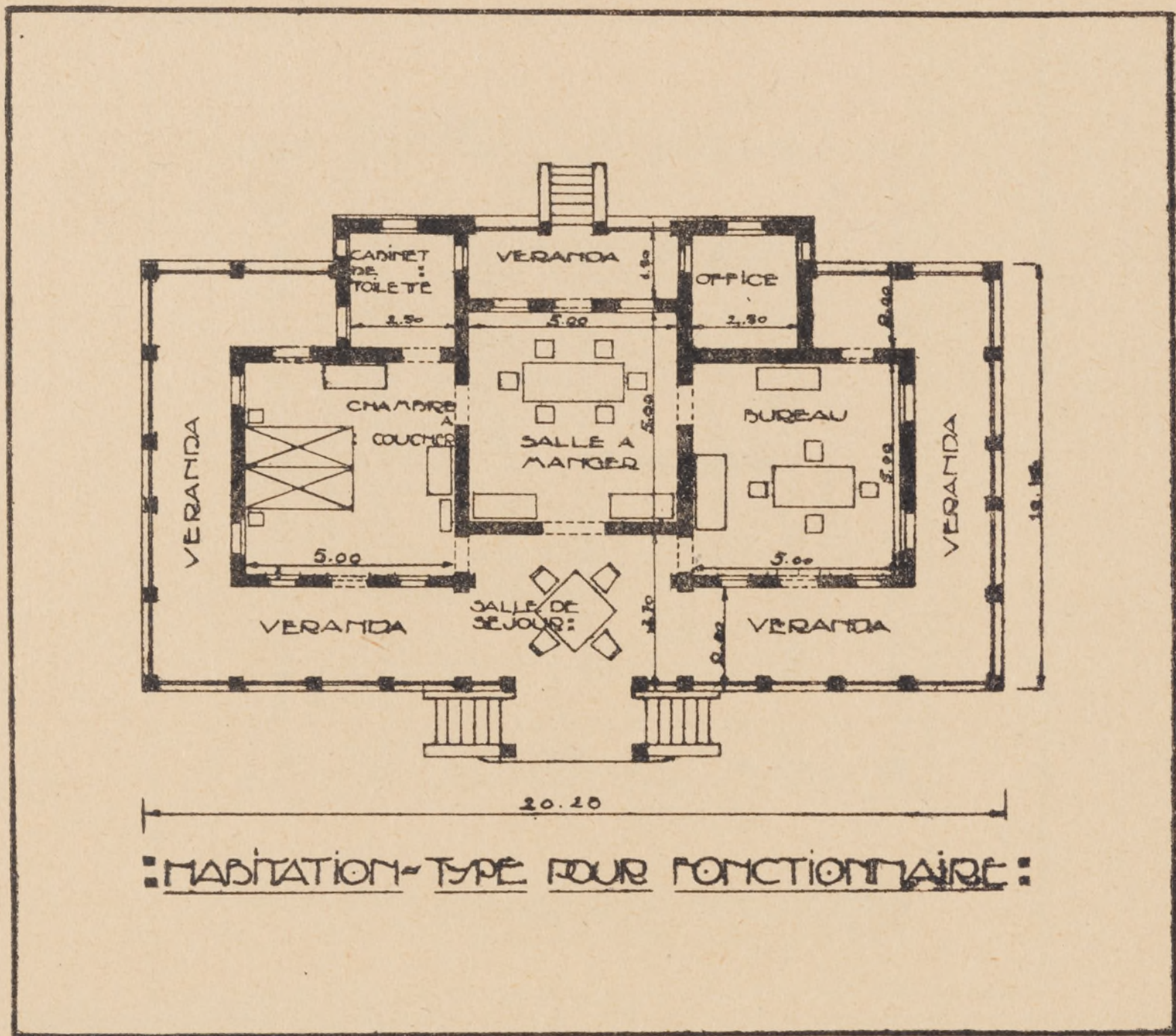


FIG. 3.

tion aussi efficacement qu'une vérandah bien comprise. Ces éléments se placeront donc de préférence des côtés les moins exposés au soleil.

Par mesure d'économie, on se contente parfois de placer la vérandah sur la face la plus exposée au soleil. Il est bon alors de protéger les locaux d'habitation, chambre à coucher, salle à manger, etc., contre l'action directe du soleil par de petites pièces (salle de bain ou cabinet de toilette, W. C., magasin à vivres, office, etc.) qui, en somme, auront donc pris la place de la vérandah.

Les baies prenant jour sur les faces non protégées sont alors garnies de Bow-Windows, loggias, auvents, etc. La façade principale avec salle de séjour sera orientée de préférence à l'Est ou à l'Ouest. En règle générale, si l'économie ne doit pas présider à l'élaboration du projet, il vaut mieux recourir à la vérandah faisant tout le tour du bâtiment.

b) *Épaisseur des murs.* — Pour lutter efficacement contre la chaleur, il

PLANCHE 2.

HABITATION B. C. 4 POUR FONCTIONNAIRE

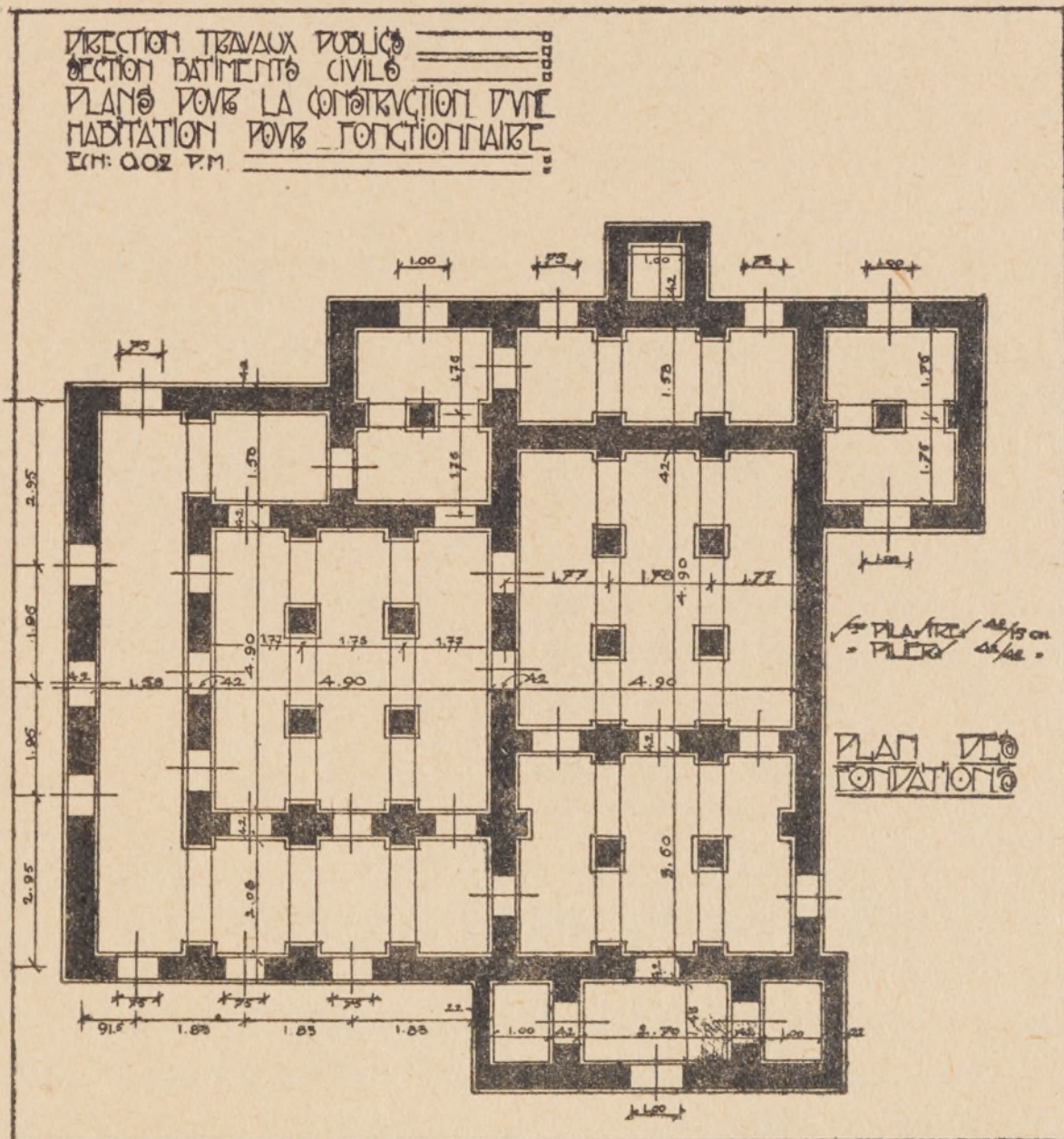
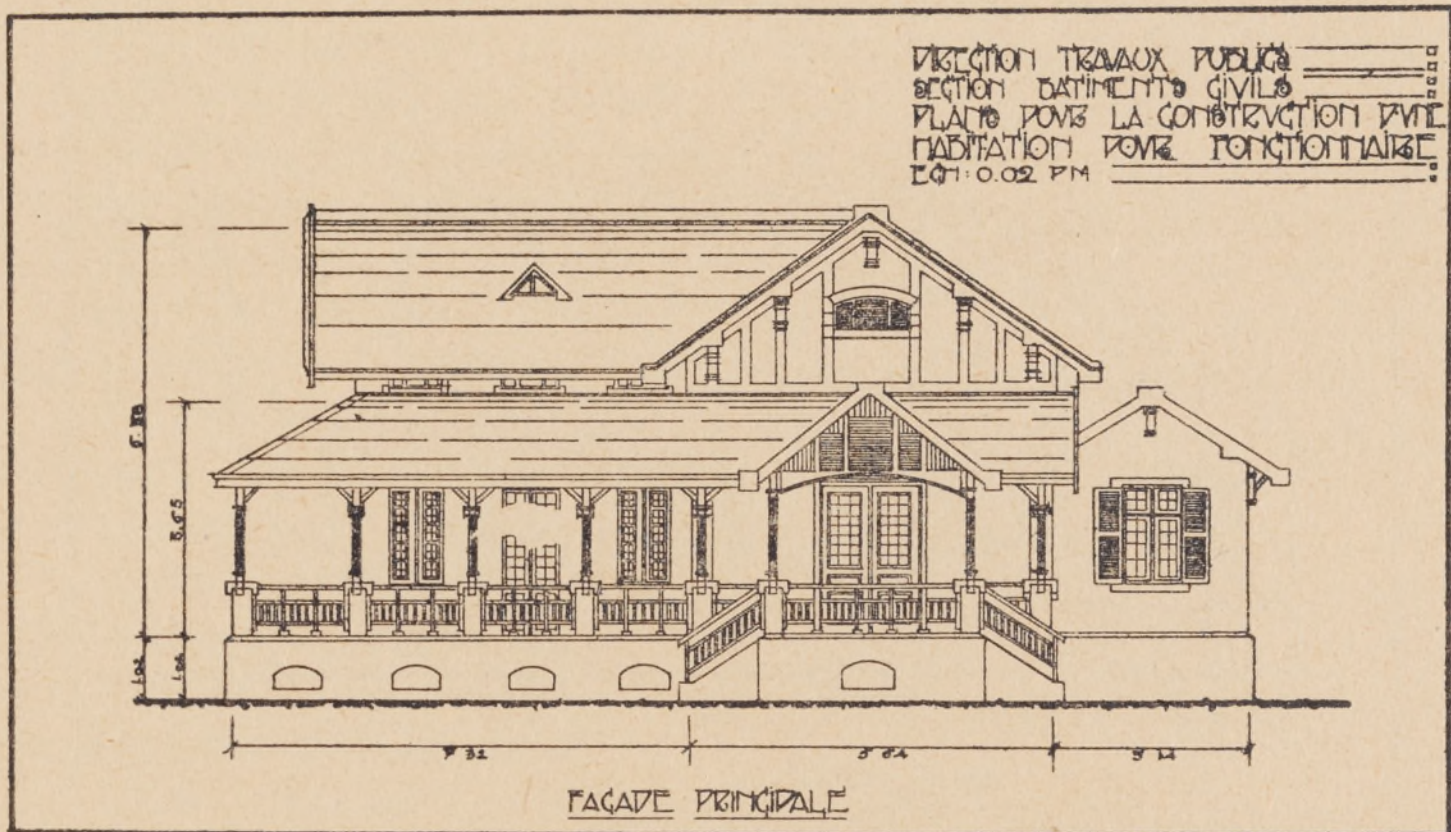
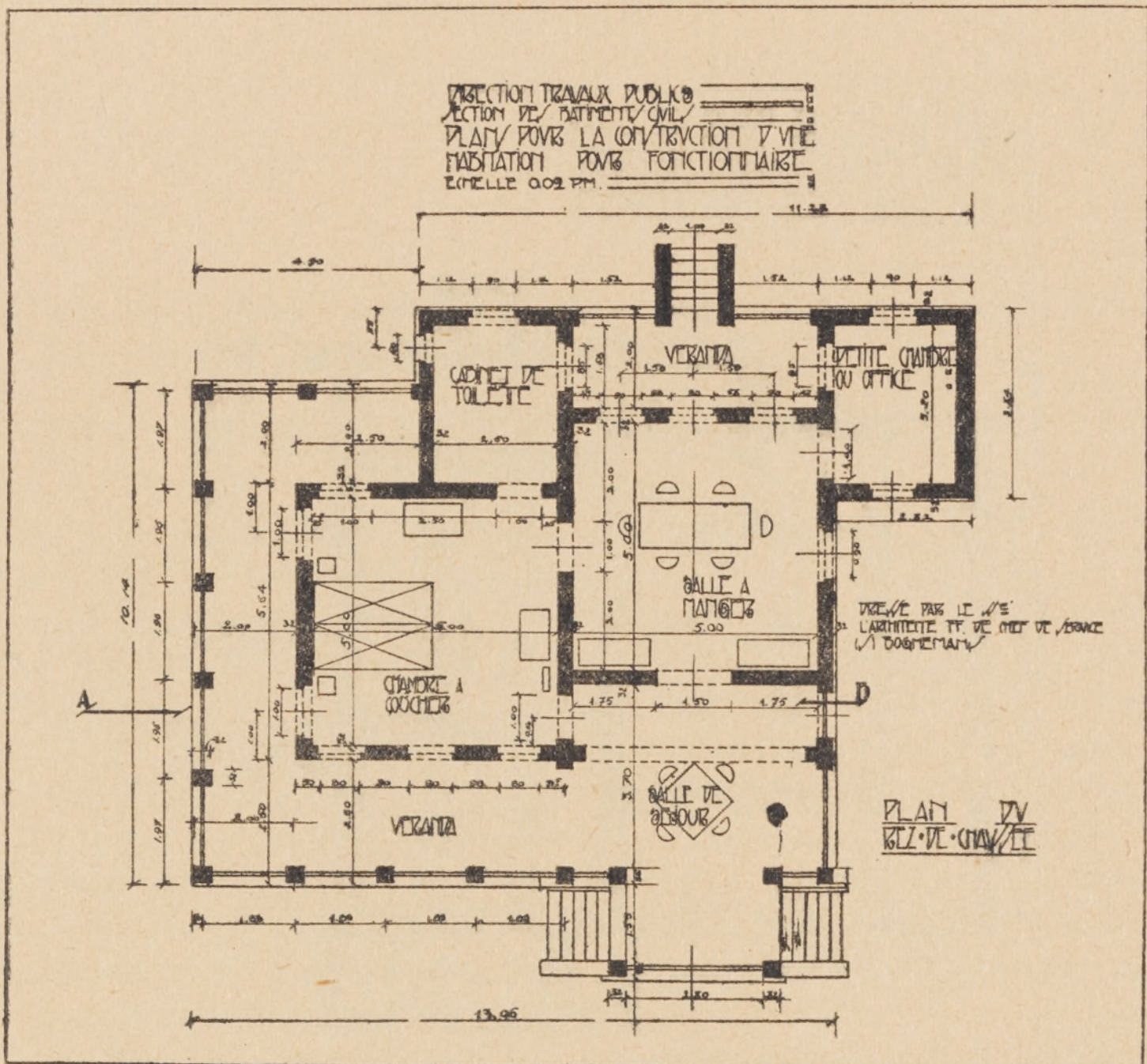
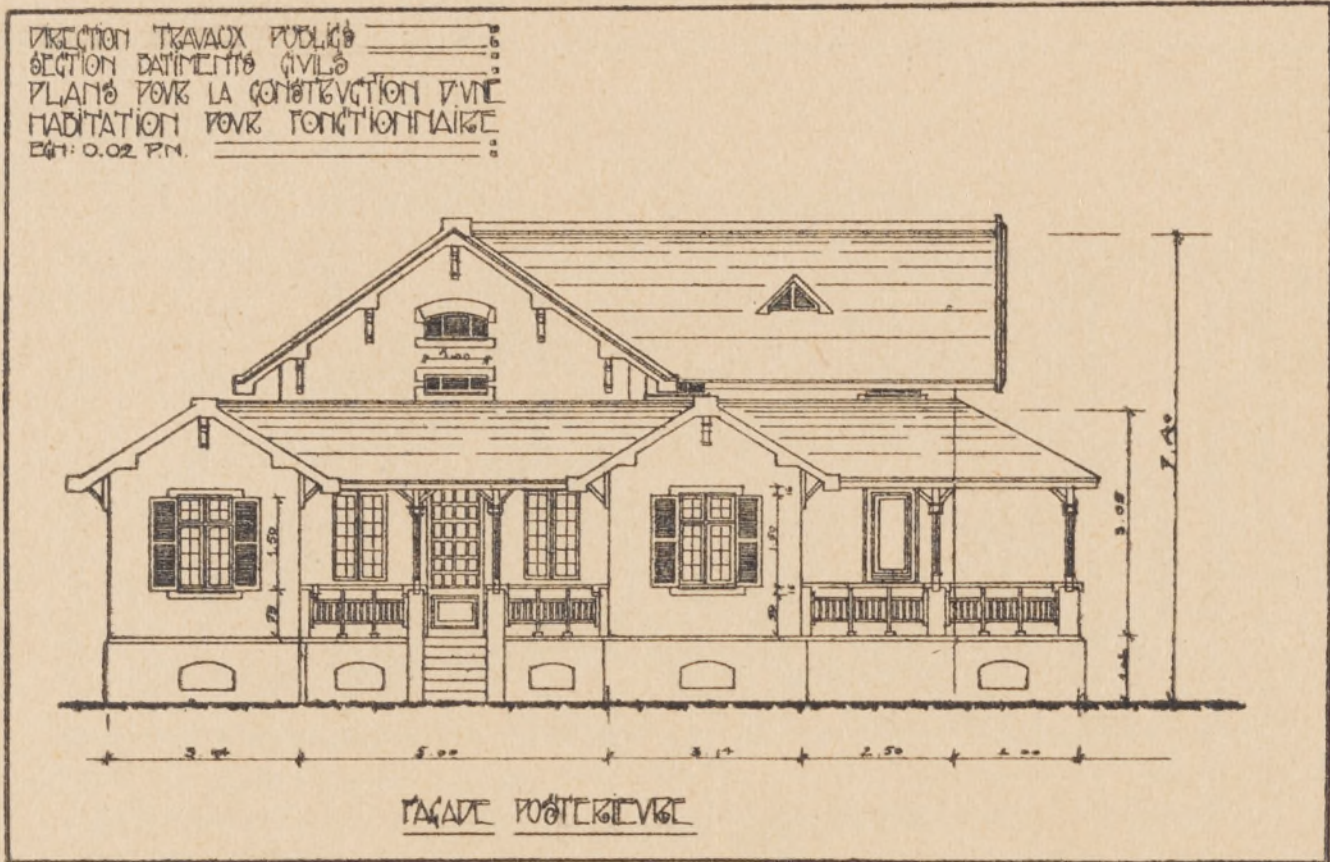


PLANCHE I (SUITE)

HABITATION B. C. 4 POUR FONCTIONNAIRE.



faut donner une épaisseur suffisante aux murs, surtout en l'absence de vérandah. Les murs extérieurs des locaux d'habitation auront une épaisseur minimum de 1 1/2 brique; les murs intérieurs de refend, 1 brique.

4°) *Protection contre l'humidité et les termites.* — Toute l'habitation doit être surélevée au minimum de 0,80 mètre et mieux de 1 m. à 1 m. 50 au-dessus du niveau du sol. Cette condition est imposée par les conditions climatiques (grande humidité) et aussi pour soustraire les habitations aux influences telluriques, à l'action délétère des miasmes lourds, enfermés dans les couches de vapeur émanées de la terre humide sous l'influence de la chaleur et qui se traînent à la surface du sol, la nuit et surtout au lever du jour.

5°) *Pavement, habitation.* — Le système de construction sur terre-plein est mauvais :

a) Parce qu'il rend la lutte contre les termites impossible;

b) Parce qu'il donne des locaux qui prennent l'humidité du sol et qui sont donc excessivement malsains.

Ce n'est évidemment que la question d'économie qui peut militer en faveur de ce procédé de construction.

Quand la hauteur du soubassement est suffisante, on peut très bien y aménager des magasins, réduits divers ou autres annexes.

6°) *Annexes. Cuisine et aisance.* — Il est désirable que la cuisine et l'aisance ne fassent pas partie du corps principal du bâtiment. Toutefois, dans les centres où il y a possibilité d'installer des W. C. à chasse d'eau, le W. C. se placera dans la salle de bain ou le cabinet de toilette ou encore en un édicule spécialement aménagé et en communication avec la salle de bain et la chambre à coucher.

La cuisine pourra également se placer sur la vérandah postérieure, mais surtout évitons une communication directe avec les locaux habités. On ne peut oublier en effet que le combustible employé est en général du bois et que les cuisiniers sont des noirs. Une production intense de fumée et la surveillance relâchée du nègre conduisent fatalement à laisser envoler la fumée par la cuisine et toute l'habitation, si une communication directe existe.

Au cas où les annexes se placent à quelque distance de l'habitation, il est nécessaire de les relier par une galerie couverte donnant accès soit à l'office, soit à la salle à manger. Ces annexes se placeront, soit parallèlement, soit perpendiculairement à la façade principale.

L'habitation coloniale à étage ne se justifie pas au Congo, en tant qu'exclusivement habitation. Elle offre des inconvénients multiples.

Aussi, rarement on élève les bâtiments à usage d'habitation de plus d'un étage; sauf, bien entendu — comme c'est également le cas dans les pays modernes, dans une grande ville où l'espace sera limité et où on chercherait à tirer le plus de parti possible du terrain dont on dispose.

Les bâtiments administratifs, les banques, ainsi que parfois les maisons

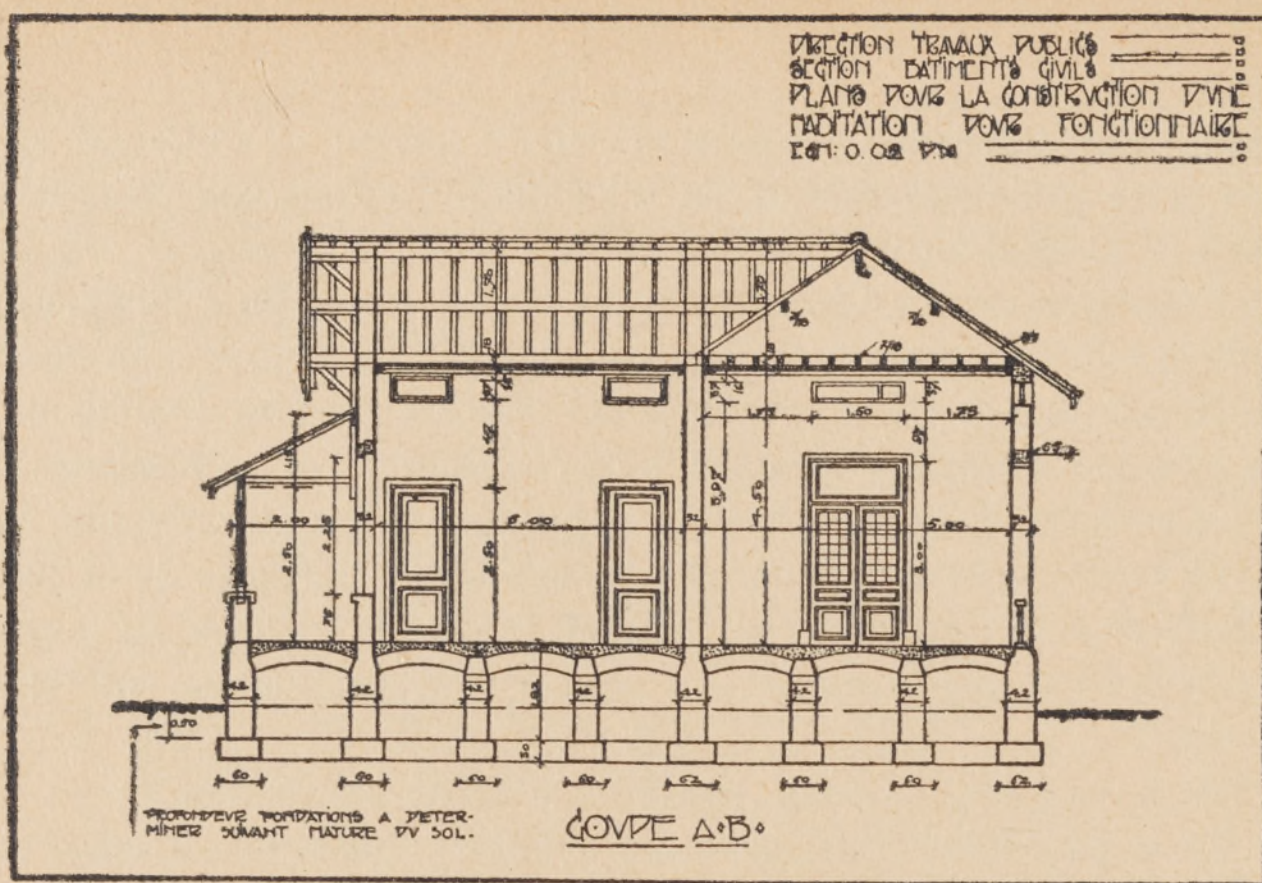


PLANCHE 2 (SUITE). HABITATION B C A POUR FONCTIONNAIRE.

de commerce, sont souvent à étage; dans ce cas le rez-de-chaussée est à usage de bureaux ou magasins, et l'étage sert d'habitation au directeur.

Dans le cas de bâtiment à étage, la cage d'escalier se place le plus souvent sous la véranda et sur l'un des pignons. Des fois, on aménage une cage d'escalier intérieure.

Il faut évidemment proscrire les habitations à étage où rez-de-chaussée et étage sont occupés par des ménages différents. Les maisons dites « jumelées » ne sont pas non plus à conseiller. Ici, au Congo, où la vie se passe portes et fenêtres ouvertes, il peut être importun d'avoir des voisins trop bruyants ou incommodants. Il faut isoler l'habitation.

ECONOMIE

Les constructions coloniales doivent être simples, tant par suite du manque d'habileté de la main-d'œuvre noire que par raison d'économie.

FORMES EXTERIEURES. — PARTI ARCHITECTONIQUE.

Les photographies ci-contre donnent des exemples d'habitations simples très recommandables.

Le grand art consiste à tirer le maximum d'effet du minimum de ressources, tant en main-d'œuvre qu'en matériaux. (Voir planche 1.)

Formes extérieures. — Il faut choisir des formes qui conviennent le mieux à la matière employée, tout en adaptant l'habitation à sa destination.

Les plans reproduits dans le texte concernent une habitation à ériger à Kinshasa et Boma. Le coût en sera de 47.000 francs à Kinshasa, et de 37.000 francs à Boma.

G. BOGHEMANS, Architecte,
Ex-chef de service à la S. B. C. de la Colonie.

URBANISME

REGLEMENT SUR LES BATISSES ET REGLEMENT SPECIAL POUR CITE-JARDIN. — Une

heureuse initiative de la commune de Schaerbeek.

— Le Conseil communal de Schaerbeek a adopté, dans sa séance du 12 octobre 1920, le règlement-type sur les bâtisses qui, pendant l'occupation, avait été élaboré par une Commission spéciale de l'Union des Villes. Ce règlement, amendé par une commission intercommunale comprenant les délégués de 21 communes de l'agglomération bruxelloise, avait été soumis par le Collège échevinal à l'examen d'une commission composée des membres de la section des travaux et du contentieux, auxquels avaient été adjoints des délégués de la Commission Royale des Monuments et des Sites, du Conseil supérieur d'hygiène, de l'Union des Villes et Communes belges ainsi que des spécialistes juristes et hygiénistes.

Cette longue préparation montre le souci qu'ont eu M. Franz Fischer, échevin des travaux et son successeur, M. l'architecte Foucart, de soumettre cet important travail à l'examen approfondi de toutes les compétences, pour lui donner une forme aussi parfaite que possible, avant son adoption définitive. Et, il faut y insister, celle-ci n'eut lieu qu'après qu'eussent été épuisées toutes les tentatives en vue de l'unification de ce règlement pour toute l'agglomération bruxelloise. Il ne faut toutefois pas perdre l'espoir que l'exemple de Schaerbeek ne soit suivi.

Le règlement général sur les bâtisses qui est en vigueur dans cette commune depuis le 12 janvier 1921, s'accompagne d'un règlement différentiel en vue de la création d'une cité-jardin sur la partie de son territoire comprise entre la commune d'Evere, la gare à marchandises de la nouvelle ligne de chemin de fer Muysen-Schaerbeek-Hal, le boulevard Lambermont qui domine le beau Parc Josaphat et la rue Guillaume Kennis, conduisant au cimetière communal, dont la désaffectation est projetée pour un très prochain avenir.

Ce règlement différentiel s'inspire fort heureusement des exemples qu'ont eu sous les yeux les délégués schaerbeekois au Congrès interallié qui s'est tenu à Londres, en juin 1920, et au cours du

voyage qui fut organisé dans le Limbourg belge et en Hollande, par l'Union des Villes, au mois de septembre suivant.

M. Francq, chef de division à Schaerbeek, qui a élaboré ce règlement, ainsi que le plan de la cité-jardin, a pris pour base de son travail les dispositions suivantes : réduction de la voirie au strict nécessaire, celle-ci étant élargie par l'imposition à front des voies publiques d'une zone de recul à transformer en jardinet, dont la profondeur ne peut être inférieure à cinq mètres; établissement d'un minimum de largeur et de superficie des terrains destinés à la bâtisse, savoir : pour une maison : largeur du terrain, 16 mètres, superficie 4 ares; pour 2 maisons : largeur du terrain, 22 mètres, superficie 5 ares 50 centiares; pour 3 maisons : largeur du terrain, 28 mètres, superficie 7 ares; pour 4 maisons : largeur du terrain, 34 m., superficie, 8 ares 50 centiares; pour 5 maisons : largeur du terrain, 40 mètres, superficie, 10 ares.

Limitation de la hauteur des bâtisses, dont les façades ne pourront excéder 10 mètres, jusqu'à l'héberge du toit, et 13 mètres celui-ci compris; les dites bâtisses devront être construites soit isolées, soit jumellées ou par groupes ne pouvant comprendre plus de cinq maisons. Entre celles-ci, un espace libre d'au moins 10 mètres doit être aménagé en jardin.

Les hauteurs minima des étages fixée à 2 m. 80 de plancher à plafond pour le rez-de-chaussée et les étages et à 2 m. 60 pour les étages sous-combles; à 2 m. 50 pour les sous-sols (locaux exclusivement à usage de cuisine, laverie et cave). Défense de construire des bâtiments à usage de commerce ou d'industrie soumis à enquête de commodo et incommodo ainsi que d'établir, en arrière des habitations, des ateliers ou toutes autres constructions pouvant nuire à l'esthétique ou à l'hygiène. Obligation de constituer la clôture par une haie vive dont la hauteur ne peut dépasser 1 m. 70.

Enfin, les bâtisses revêtiront un caractère esthétique. Les façades et les pignons non mitoyens doivent être construits en matériaux apparents ou revêtus d'un enduit en simili-pierre. Sont admises les maçonneries en briques blanchies au lait de

chaux, à condition que leur aspect ne nuise pas à l'esthétique. Les moyens d'exécution de ce beau projet feront l'objet d'une prochaine communication.

(Mouvement communal).

LA JONCTION NORD-MIDI. — La Société d'architecture de Belgique, réunie en assemblée extraordinaire le 18 janvier 1921, a décidé, à l'unanimité des membres présents, d'envoyer à M. le président du Conseil des ministres, l'adresse suivante :

« La Société et son comité du Tracé des Villes, après étude approfondie de la question de jonction Nord-Midi, considérant que l'électrification du réseau est indispensable pour assurer l'utilisation de la jonction et que cette électrification rend la jonction inutile;

» Considérant que les difficultés et les aléas de tous genres que rencontrent les travaux par suite de la nature du sous-sol dans lequel ils doivent s'exécuter;

» Considérant les incontestables dangers que ces travaux feront courir aux édifices comme Sainte-Gudule et la Banque Nationale, moins encore au cours de leur exécution que par la perturbation qu'ils apportent dans le sous-sol;

» Considérant la destruction inévitable des constructions déjà vétustes au-dessus des tunnels et à leur proximité;

Considérant l'enlaidissement de la capitale par ce travail, tant en raison de la mutilation de l'admirable Jardin Botanique et de perspectives qui sont un des charmes de Bruxelles, que par la construction de travaux dits « d'art » dont les spécimens s'évalent place de la Constitution, affligeant par leur laideur tous les artistes;

» Considérant que la réalisation de la gare centrale nécessiterait tôt ou tard la création de vastes artères de dégagement appelées à dénaturer le cœur de la capitale, qu'il importe, au contraire, de respecter pieusement;

» Considérant les dépenses énormes, la consommation formidable de matériaux et de main-d'œuvre qu'entraînerait le travail, ainsi que la destruction de logements nombreux, à un moment où le manque d'habitations et la détresse du Trésor revêtent un caractère presque tragique;

» Considérant que l'abandon de l'entreprise constituera, par suite du renchérissement de toutes choses — immeubles, terrains et matériaux — non un perte sèche — immeubles, terrains restant ac-

quis — mais une opération qui peut se liquider sans préjudice;

» Se réjouit de la décision prise et félicite respectueusement le gouvernement d'avoir proposé l'abandon du projet.

Pour le Conseil de direction : le secrétaire, Alb. CALLEWAERT; le président, F. BONDUELLE.

LES RESERVES NATIONALES AU FRONT DE L'YSER. — Voici la liste des réserves nationales que le ministère de la Défense Nationale se propose de constituer dans la région de l'Yser.

1° Haut commissariat du littoral. — Les batteries côtières Deutschland, Kaiser Wilhelm II, Tirpitz, Oldenbourg, Gneisenau, Palace Hindenburg et les bouches à feu du môle de Zeebrugge; les batteries Karnak et Lengleys; la partie est du bois triangulaire; les abris occupés anciennement par le commandant du secteur de la presqu'île; le grand redam de Nieupoort; l'abri allemand de Raversyde; l'observatoire entre l'Yser et la crique de Nieuwendamme.

2° Haut commissariat royal de la Flandre Occidentale (Nord). — Le remblai du chemin de fer depuis le canal de Furnes à Nieupoort jusqu'à 50 mètres au sud de l'ouvrage à vannes du Koolhof; le remblai du chemin de fer à 200 mètres du nord de la route de Pervyse à Schoorbakke; le remblai du chemin de fer à 100 mètres au nord et au sud du chemin pavé conduisant à Lettenburg, à la borne 16 de l'Yser; les ruines du village de Saint-Georges; les ruines du château de Vicogne; le poste avancé de la ferme de Rodepoort; la minoterie de Dixmude; la tête de pont de la borne 19; la pièce de Leugenboom; l'emplacement de la pièce de Predikboom; en outre, des mémoriaux devraient être érigés à Driegrachten et à Hoekske.

3° Haut commissariat royal de la Flandre Occidentale (Sud). — La digue de Het Sas; le bois 15; le grand entonnoir de Wytschaete; les abris du mont Kemmel. Les Anglais se proposent d'ériger plusieurs mémoriaux dans cette zone.

La Commission des monuments et des sites demandait encore qu'on conservât en outre des sites énumérés ci-dessus : 1° l'observatoire construit dans la bibliothèque de Nieupoort; 2° les deux observatoires encore debout dans Dixmude ou, tout au moins, celui qui est incliné; 3° quelques-uns des abris de la rue de Beerst, à Dixmude.

La décision définitive au sujet de ces réserves est subordonnée au prix de leur acquisition et aux crédits qui pourront être réservés pour cet objet.

LES CONSTRUCTIONS A PARIS

Le Conseil municipal de Paris a voté dernièrement divers crédits pour la construction d'îlots d'immeubles à bon marché, notamment 30 millions pour la rue de Fécamp (680 logements avec bains-douches, lavoirs, garages de bicyclettes et de voitures d'enfants), 16,000,000 pour les rues de la Fontaine à Mulard et Brillat-Savarin. Les travaux commenceront au début de l'année 1921.

L'Assistance publique a été dotée en outre d'un crédit de 4,000,000 pour l'achèvement de constructions de logements à bon marché, place Denfert-Rochereau, 12, et rue Daguerre, 16 et 18. (La Quinzaine Urbaine).

LA RESTAURATION DES ANCIENS

REMPARTS DE BINCHE

On sait que l'ancienne enceinte fortifiée de Binche offre une importance considérable au double point de vue de l'histoire et de l'architecture militaire du moyen âge. Elle a été édifiée par Baudouin, comte du Hainaut, auteur de ces nombreux et importants travaux qui lui valurent le surnom de « Bâtitteur », mais dont malheureusement les spécimens tendent de plus en plus à disparaître.

Les autorités supérieures s'occupent actuellement de continuer l'œuvre entreprise par l'administration communale : la restauration de cette enceinte unique en Europe, pour ainsi dire. Le Conseil provincial du Hainaut a voté un subside de 100,000 francs à répartir en cinq années pour cet important travail.

L'inspection faite par les délégués de la commission des monuments confirme l'idée que cette vieille enceinte du XII^e siècle présente un intérêt monumental et artistique qui justifie amplement les dépenses et les efforts faits jusqu'à ce jour pour sa conservation.

L'enceinte fortifiée de Binche avait perdu totalement son importance militaire à la suite du démantèlement de la place en 1675. A partir de cette époque, les remparts furent laissés à l'abandon; loin de s'occuper de leur entretien, on toléra que des habitants pussent s'approprier les pierres pour leurs constructions. C'est ainsi que la ville a pu, lors des démolitions d'anciennes habitations, réunir une quantité notable de vieux matériaux qui seront d'une grande utilité pour les restaurations proposées. Le chemin de ronde établi au pied des remparts a été pour une grande partie vendu aux particuliers comme terrain à bâtir.

Ces aliénations malencontreuses obligent donc la ville à des expropriations onéreuses nécessaires au dégagement des remparts. L'administration s'efforce de les réaliser selon les occasions et a dépensé de ce chef plusieurs centaines de mille francs.

Les constructions à démolir sont presque toutes des habitations malsaines et défectueuses.

(« La Libre Belgique. »)

Conférences

COURS D'URBANISME ET DE MUNICIPALISME. — Au sujet de ces cours, dont nous avons publié le programme, le « Mouvement communal » écrit :

« L'Urbanisme fait ses premiers pas en Belgique. C'est grâce à lui que, dans nombre de pays, le développement des villes et des villages a pu se faire suivant des directives guidées par la science et par la logique. Les résultats atteints au bout de dix à quinze années au plus sont remarquables.

» Ils sont dus uniquement à une bonne diffusion de la science de l'urbanisme.

» La Belgique, pays de toutes les possibilités, ne peut rester plus longtemps en arrière.

» L'heure de la reconstruction va sonner comme celle de l'édification des centaines de milliers de logements que la population réclame.

» Les projets d'aménagement, d'extension, d'embellissement de nos cités vont naître partout. Il importe que se répande la vérité nouvelle pour que s'en inspire l'œuvre immense qui nous est dévolue et pour que la génération qui nous suivra ne puisse la juger avec sévérité en la comparant aux entreprises de la même époque, si admirablement menées ailleurs que chez nous.

» L'Union des Villes a compris qu'une tâche importante lui incombait en ce domaine et elle a institué des cours d'urbanisme en collaboration avec l'Institut des Hautes Etudes et l'Association « Les Urbanistes belges ». Cet enseignement est couronné d'un grand et légitime succès.

» A la leçon d'ouverture se pressait une assistance extrêmement nombreuse parmi laquelle on a pu remarquer les plus hautes autorités administratives dont le domaine touche aux problèmes urbains. Assistaient entre autres à la leçon des délégués des divers ministères intéressés, M. Beco, gou-

verneur du Brabant, M. Gilmont, commissaire royal de l'arrondissement de Bruxelles, M. Van Billoen, directeur général de la Société Nationale des habitations et logements à Bon Marché, M. le sénateur Vinck, président du Conseil d'administration de la dite société et directeur de l'Union des Villes et Communes belges et de l'Union Internationale des Villes, M. Horta, nombre de personnalités éminentes parmi lesquelles de hauts fonctionnaires des ministères et des administrations communales de l'agglomération bruxelloise et de la province, ainsi qu'une foule d'architectes et d'artistes, entre autres un contingent considérable de jeunes gens, élèves d'académies, étudiants d'écoles spéciales, l'espoir de la nouvelle génération, tous désireux de renouvellement dans les méthodes, les techniques et l'esthétique des temps que nous vivons.

» De ces différentes catégories d'auditeurs, s'est « drainé » un groupe nombreux et compact qui suit assidûment toute la série de leçons éminemment instructives de MM. Van der Swaelmen, Dechesne, Bodson, Verwilghen et Hoste.

» Il est vivement désirable de voir les Conseils communaux nouvellement élus se préoccuper d'avoir, dans leur commune ou dans leur administration, des esprits fortement imprégnés de la science urbanistique.

» Il faudrait qu'ils persuadent d'une manière efficace ceux qui ambitionnent des situations importantes comme celles de directeurs de travaux, architectes et ingénieurs communaux, chefs de service d'hygiène, mandataires, etc., à fréquenter les cours d'Urbanisme de Bruxelles. Ils pourront ainsi, dans l'avenir, aiguiller l'administration sur la voie des décisions fécondes. Et si l'importance de la population le justifie, que l'organisation de cours d'urbanisme, annexés à l'enseignement existant dans la commune, soit décidée.

» Ajoutons que les cours d'urbanisme de l'Union des Villes se complètent d'un enseignement pratique (travaux d'application et études sur le vif) sous le nom de Séminaire d'Urbanisme dont voici le programme :

PROGRAMME DES TRAVAUX DU SEMINAIRE.

» Sous la direction du chargé de cours sur l'Urbanisme : M. L. Van der Swaelmen, architecte-paysagiste-urbaniste, directeur du département technique de l'Union des Villes.

» Etudes théoriques. Recherches personnelles,

dirigées à travers la littérature du sujet et suivant un programme coordonné préalablement dressé. — Rédaction de mémoires sommaires résumant la question. Discussion des mémoires et comparaison des thèses des auteurs consultés.

» Recherches documentaires. Investigations personnelles aux différentes sources disponibles. Administrations, archives, dépôts divers, etc., et observations sur les lieux relatives aux divers domaines du développement civique des localités suivant un plan de recherches préétabli. Enregistrement des données récoltées et traduction de celles-ci sous la forme graphique (cartogrammes, diagrammes, etc.)

» Travaux pratiques. Etudes sur le terrain. Elaboration méthodique et graduée de projets d'urbanisation : Projets d'ensemble sommaires (plans-squelettes). — Projets détaillés de cités ou quartiers résidentiels, etc., etc.

» Visites et excursions urbanistiques.

» Si l'assiduité aux travaux du séminaire le justifie, après un certain nombre de mois : présentation d'une thèse. Les thèses retenues seraient publiées.

» Les travaux du séminaire ont pris cours le 18 mai 1921. »

ECOLES DES HAUTES ETUDES URBAINES, A PARIS. La Vie Urbaine publie le programme complet de l'enseignement public des questions urbaines, créé par le conseil général de la Seine.

Ce nouvel enseignement se rapporte à l'ensemble des matières visant l'étude des villes, leur aménagement, leur embellissement et leur extension, leur organisation administrative, économique et sociale. Les cours traitent les matières suivantes : évolution des villes, leur organisation sociale et administrative, l'art urbain. Des cours spéciaux sont donnés pour le personnel de la « Direction de l'extension de Paris » à la préfecture de la Seine. Outre ces cours, des conférences sont données sur le « Municipalisme en France et à l'Etranger », sur « l'Hygiène de l'Habitation », sur la « Législation urbaine de demain », sur « l'Art de l'ingénieur municipal » et sur la « Vie urbaine à l'étranger ». Des conférences publiques complètent ce programme. L'enseignement est gratuit et accessible à toute personne qui fournira justifications touchant ses études, diplômes, fonctions ou titres particuliers.



ARCHITECTURE

EXPOSITION D'ARCHITECTURE DU MEUBLE LIEGEOIS ET DE L'INDUSTRIE DU BATIMENT.

Une exposition aura lieu, en août-septembre 1921, au Palais des Beaux-Arts de la Ville de Liège, parc de la Boverie.

L'exposition sera divisée en trois classes :

a) Architecture (secrétariat : M. Lagasse, rue de la Boverie, 3);

b) Meuble liégeois, ancien et moderne (secrétariat : C. Bourgault, rue du Vertbois, 17);

c) Industrie du bâtiment (secrétariat : V. Reuter, rue Monulphe, 55; téléphone 1432).

Pour renseignements, s'adresser au secrétariat de classe ou au secrétariat général, rue de la Boverie, 3, Liège.

Extrait du règlement général. — Article premier. — L'Association des Architectes de Liège (union professionnelle reconnue), à l'occasion de son XXX^e anniversaire et du Congrès national des architectes qui tiendra ses assises en cette ville en août 1921, organise une exposition d'architecture, du meuble liégeois et de l'industrie du bâtiment.

Art. 7. — Le Comité publiera un catalogue officiel des objets exposés. Des annonces peuvent y être insérées à des conditions à déterminer par le Comité général. Les notices destinées à la rédaction de ce catalogue devront parvenir au secrétariat, au plus tard le 15 juillet 1921.

Art. 13. — La redevance pour emplacements est payable moitié dans les quinze jours, la réception de la demande d'admission et l'autre moitié le 31 mai 1921, contre quittances du trésorier de l'U. P. Association des Architectes de Liège. La redevance pour emplacements d'une valeur de cent francs et au dessous est payée entièrement au premier versement. Le participant n'acquittant pas le montant de sa redevance dans les délais prescrits perdra tous ses droits; il ne sera pas admis à demander le remboursement des sommes déjà versées.

Art. 14. — Le Comité organisateur décline toute responsabilité du chef de vol ou dommages qui pourraient être causés aux œuvres ou objets pendant les transports et toute la durée de l'exposition,

et du chef d'accidents causés à des personnes. Néanmoins, il assurera les envois contre les risques d'incendie pour la valeur déterminée au bulletin d'admission.

Art. 15. — Le Comité se réserve le droit de faire photographier les œuvres exposées, sauf défense formelle de l'exposant. Toutefois, aucun exposant ne peut s'opposer à la prise de vues d'ensemble de l'exposition et à leur reproduction.

Art. 16. — Les présentes dispositions sont complétées par le règlement particulier de chacune des trois classes, dont les stipulations ont force obligatoire et priment celles qui précèdent en cas de contradiction.

Art. 17. — Par le fait de la signature de la demande d'admission, tout exposant déclare avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à s'y conformer, ainsi qu'à tout règlement spécial ou mesure d'ordre que le Comité général pourrait édicter ultérieurement.

Art. 18. — Tout cas non prévu par le présent règlement sera tranché sans appel par le Comité général.

Division de l'exposition. — Art. 19. — Sans que ce soit à titre limitatif, les trois classes déterminées ci-dessus sont divisées en sections comme suit :

Classe A. — Architecture. — 1^{re} section : architecture. Plans, dessins aquarelles, photographies, maquettes d'œuvres exécutées ou non, ensembles architectoniques ou détails de construction, restaurations, relevés. Sculpture. Art des jardins.

2^e section : restauration nationale. Tout ce qui est relatif à la restauration des régions belges ou alliées dévastées par faits de guerre.

3^e section : monuments commémoratifs anciens ou modernes, exécutés ou non. Sculpture ou dessin.

4^e section : art appliqué. Toutes les adaptations de l'art dans ses applications à la maison ou à l'édifice. En nature ou en projet.

5^e section : habitation à bon marché. Les réalisations et les innovations proposées dans ce domaine; les meilleures dispositions des systèmes connus.

Classe B. — Meuble liégeois. — 1^{re} section : meubles anciens de tous styles, antérieurs à 1850.

2^e section : meubles de fabrication moderne, inspirés des styles liégeois.

3^e section : mobilier moderne à bon marché (voir règlement du concours).

Classe C. — Industrie du bâtiment. — Matériaux, matériel, machines et outils utilisés dans les industries du bâtiment.

Section I. — Matériaux : produits naturels et artificiels; documentation, essais, inventions nouvelles.

Section II. — Procédés de construction, matériel et outillage; travaux exécutés.

Section III. — Hygiène : appareils sanitaires; ventilation et chauffage, éclairage.

Section IV. — Mécanique et électricité; moyens de transport.

Section V. — Ecoles professionnelles des métiers du bâtiment; documentation; produits finis.

La présentation pourra être faite en nature, dessins ou photographies.

Le Comité général de l'exposition :

Le président : A. Snyers;

Les vice-présidents : G. Charlier, A. Limage, E. Remouchamps;

Le trésorier : M. Legrand;

Le secrétaire : M. Lagasse.

Le Comité-directeur

de l'Association des Architectes de Liège :

Le président : A. Snyers;

Le vice-président : A. Limage;

Le trésorier : M. Legrand;

Le secrétaire : A. Thys;

Les membres : J. Barsin, A. Caganus, E. Grisard, V. Reuter, F. Thomas.

EXPOSITION D'ARCHITECTURE A GAND. — Cette exposition, dont nous avons fait connaître le programme, s'est ouverte le samedi 15 mai dans des locaux quasi vides. A présent, tout est en place et nous ne pouvons assez conseiller à nos lecteurs d'y passer quelques heures. En plus des matériaux et procédés de construction divers exposés dans l'immense hall de la Ville de Gand, l'Exposition renferme une très intéressante participation des architectes Danois et Suisses et un fort vaste compartiment français.

La participation des architectes belges est quasi nulle. Seuls ceux qui travaillent dans les régions dévastées ont exposé dans les stands où l'Office des Régions dévastées a résumé l'activité des Hauts commissariats et de l'Administration centrale. Nous reviendrons dans notre prochain numéro sur cette Exposition qui reste ouverte jusqu'au 15 juillet.

LES ARCHITECTES ET LES REGIONS DE VASTEES. — M. le député Buyl vient de poser au premier ministre la question suivante :

» Depuis bientôt cinquante ans, les groupements d'architectes du pays font figurer aux programmes de leurs revendications, la création d'un diplôme obligatoire d'architecte.

» Aux divers congrès, tant nationaux qu'internationaux, qui se sont tenus en Belgique, ils n'ont cessé d'émettre des vœux au sujet de cette mesure, vœux qu'ils ont transmis aux divers ministres qui se sont succédé, tant au département des Travaux publics qu'à ceux des Sciences et des Arts et de l'Intérieur.

» Aucune solution n'est, jusqu'ici, intervenue, et les départements ministériels, sollicités isolément, se sont toujours déclarés incompétents en la matière, sans toutefois pouvoir dire d'une façon formelle à qui incombait le soin d'étudier la question.

» Au moment où se pose l'important problème de la reconstruction des immeubles des régions dévastées, il importe que celle-ci ne soit confiée qu'à des architectes capables, si l'on veut éviter l'édification d'immeubles antiartistiques et insalubres.

» La création du diplôme d'architecte viendrait incontestablement diminuer sensiblement le nombre de ceux-ci.

» Monsieur le premier ministre, chef du gouvernement, voudrait-il me faire l'honneur de me dire quel est le département compétent pour se prononcer sur les revendications des architectes?

» Ne pourrait-on constituer une commission dont feraient partie des membres des deux Chambres législatives et des délégués de tous les groupements d'architectes du pays, et qui aurait pour mission, tout en respectant les droits acquis et les tendances des écoles, d'étudier la question et de faire rapport d'urgence? »

**LA RESTAURATION DES EGLISES DEVASTEES
DE LA FLANDRE ORIENTALE**

Un article du « Bien Public » nous fait savoir où en est la restauration de nos églises dévastées. Nous le reproduisons ici, à titre documentaire :

Les travaux de restauration de l'église paroissiale de Deynze sont en bonne voie d'achèvement. On sait que cette église est un remarquable spécimen du gothique scaldisien du XIII^e siècle. Son élégante tour octogone et centrale fut dynamitée par les Allemands en retraite dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre 1918. Par bonheur — tout comme à la tour de Tronchiennes — les charges de matières explosives ne donnèrent pas leur plein rendement et la destruction se borna à l'écroulement d'un pan de la tour qui, en s'effondrant, fit de nombreuses brèches aux toitures et défonça la voûte du croisillon sud du transept. De plus, de nombreux obus causèrent de graves dommages aux façades occidentale et septentrionale, à leurs fenêtres ainsi qu'au bras nord du transept. La tour, qui penchait vers l'est, fut consolidée en 1919 par un mur de soutènement provisoire, qui exigea le démontage préalable de la flèche. Vers la fin de 1920, les travaux de restauration des autres parties de l'édifice ont été adjugés à la firme Bruxelmans et Ledeborg. Les toitures de la nef sont déjà en grande partie recouvertes de nouvelles ardoises. Il reste à recouvrir celles des tourelles de la façade. Les voliges des toitures du transept sont renouvelées et enduites de couleur rouge. Il reste à les couvrir d'ardoises. Déjà plusieurs fenêtres ont leurs nouveaux meneaux et vitrages. Lorsque cette besogne sera achevée, on passera à la réfection de la voûte en bardeaux, de la nef, puis à la reconstruction de la voûte du bras sud du transept. Après cela il faudra restaurer le chœur. Quant à la remise en état définitive de la tour, elle est, semble-t-il, réservée à des temps meilleurs.

Il est regrettable que ces travaux aient été entrepris au chœur de l'hiver. Il fait intenable à l'église, malgré l'application contre les fenêtres en restauration de châssis volants, recouverts de carton bitumé.

La monumentale église de Sainte-Walburge, à Audenarde, est depuis quelques mois rendue au culte. Une solide séparation est établie entre le chœur en ruine et les autres parties de l'édifice, dans lesquelles les nécessaires travaux d'aménagement ont été effectués et où les offices divins peuvent se célébrer. En attendant, le chœur privé de voûte reste béant et ses belles fresques continuent

à s'effriter. La majestueuse tour, qui fut du 1^{er} au 10 novembre 1918, ébréchée par des centaines d'obus, défia, grâce à sa robuste construction, la rage de l'artillerie allemande. Un gigantesque échafaudage escalade maintenant ses parois et permet d'entamer les travaux de réfection, rendus urgents par la chute de nouvelles pierres qui menaçaient la vie des passants.

A Audenarde, encore, l'église Norte-Dame de Pamele, un bijou de l'architecture gothique primaire, fut frappée par des obus dans la flèche et dans le vaisseau. Les dégâts ne furent pas graves, hormis aux vitraux qui, par la destruction violente du pont voisin de l'Escaut, furent en partie mis en miettes, en partie gravement endommagés. Des ouvriers verriers sont en train d'enlever les parties restantes qui devront subir à l'atelier un long travail de reconstitution; entretemps des plaques de carton bitumé protègent, tout en l'obscurcissant, l'intérieur de l'église.

Espérons que ces travaux de restauration pourront s'étendre prochainement aux nombreuses églises de villages, dont plusieurs offrent un réel intérêt artistique et archéologique et dont la destruction, commencée par l'ennemi, se poursuit insensiblement sous l'action des intempéries, au cours de ce troisième hiver qui suit l'armistice.

CHAUFFAGE COLLECTIF. — Une expérience intéressante vient d'être tentée à Dundee. Un centre de chauffage et de blanchisserie fut installé pour servir à 250 maisons. 3 chaudières dont 2 sont continuellement sous pression pendant toute l'année, distribuent la vapeur par des tuyaux, sous les trottoirs.

Par groupe de 12 maisons, deux calorifères, dans des puits, font le départ entre la circulation de l'eau chaude pour les radiateurs et pour les usages domestiques. Un système de tuyautage assure le retour vers le foyer de l'eau qui résulte de la condensation de la vapeur.

La blanchisserie communale est organisée parallèlement pour économiser le charbon et l'avantage qui en est résulté est, paraît-il, très sensible. On arrive à ne demander que 2 sh. ou 2 sh. 6 (fr. 2.50 ou 3 francs) par semaine à chaque maison (les particuliers dépensent au moins 6 sh. (fr. 7.50) de charbon par semaine) et il ne reste plus à vanter la commodité et avantages de ce système. Depuis juillet dernier, aucun des 100 locataires qui ont habité les maisons de Dundee n'a cessé d'être satisfait de son chauffage, bien au contraire. (Mouvement communal).

CONCOURS

LA CITE-JARDIN DE SCHAERBEEK. — Le concours pour les meilleurs types d'habitations à bon marché et leur groupement, organisé par la commune de Schaerbeek, en vue de l'exécution de la partie de la cité-jardins comprise entre le cimetière communal et la limite d'Evere, dont nous avons parlé précédemment, peut être considéré comme un beau succès. 26 projets avaient été déposés par divers architectes. Ils viennent d'être jugés par le jury désigné à cet effet et qui était composé de MM. Foucart, architecte, échevin des Travaux, Puissant et Bonduelle, architectes; Socquet, entrepreneur; Defrenne, administrateur du « Foyer Schaerbeekois », et J. Francq, secrétaire.

Après un long examen des plans déposés, il fut décidé d'allouer les primes dans l'ordre ci-après :

A M. Raymond Moenart, devise : trois cercles entrelacés, pour les 3 catégories d'habitations, prime de 1,000 francs; pour le meilleur groupement, « ex-æquo », prime de 500 francs; aux meilleurs projets émanant d'architectes établis à Schaerbeek, prime de 300 francs; à M. Albert Callewaert, devise : plan Standart, pour la 3^e catégorie d'habitations, prime de 300 francs; pour le meilleur groupement, « ex-æquo », prime de 500 francs; à M. Fernand Delbrassine, devise : Ad Rem, pour la 1^{re} et 2^e catégories d'habitations, prime de 700 francs; à M. Adrien Blomme, devise : la Souris Bleue, pour la 2^e catégorie d'habitations, prime de 500 francs; à MM. Vanderslagmolen et Verbist, devise : Point bleu, pour la 2^e catégorie d'habitations, prime de 400 francs; à M. Prosper De Meyst, devise : Ecusson dans un cercle bleu, étant le seul projet à prévoir des habitations à deux étages, prime de 400 fr.; aux meilleurs projets émanant d'architectes établis à Schaerbeek, prime de 250 francs; à M. Henri Van Hall, devise : Tête d'âne, comme encouragement, prime de 200 francs; aux meilleurs projets émanant d'architectes établis à Schaerbeek, prime de 200 fr.; à M. Arthur Van de Walle, devise : Croix de Lorraine, aux meilleurs projets émanant d'architectes établis à Schaerbeek, prime de 150 francs; à M. Marcel Tock, projet sur châssis à devise : ?, aux meilleurs projets émanant d'architectes établis à Schaerbeek, prime de 100 francs.

Pour mémoire, les concurrents avaient à prévoir

trois types d'habitations; la première catégorie devait comprendre une grande et une petite chambre à coucher; la deuxième catégorie, une grande et deux petites chambres à coucher, et la troisième catégorie une grande et trois petites chambres à coucher.

Les projets ont été exposés au public, dans la salle du musée de l'Hôtel communal, du 23 au 31 mai.

SAVENTHEM. — LA CONSTRUCTION D'UNE CITE-JARDINS. — Celle-ci ayant fait l'objet d'un concours organisé par la commune de Saventhem, c'est M. l'architecte Jean de Ligne qui a été classé le premier. Il lui incombera de réaliser le plan d'ensemble de cette cité-jardins, qui comprendra 117 habitations du type dit rural; la plupart sont des maisonnettes à rez-de-chaussée et quelques-unes auront un étage. Toutefois, la cité garde son aspect rural. Les habitations seront bâties en briques chauffées de blanc ou de rose et recouvertes de tuiles rouges.

Dans l'espoir d'arriver à un prix de revient minimum, la commune de Saventhem fera fabriquer les briques sur place. Ces maisonnettes seront groupées par deux, trois, quatre, cinq maisons précédées d'un jardinet.

Cette cité-jardins, qui occupera une superficie de plus de 4 hectares, s'étendra le long de l'avenue qui va de Saventhem à Vilvorde.

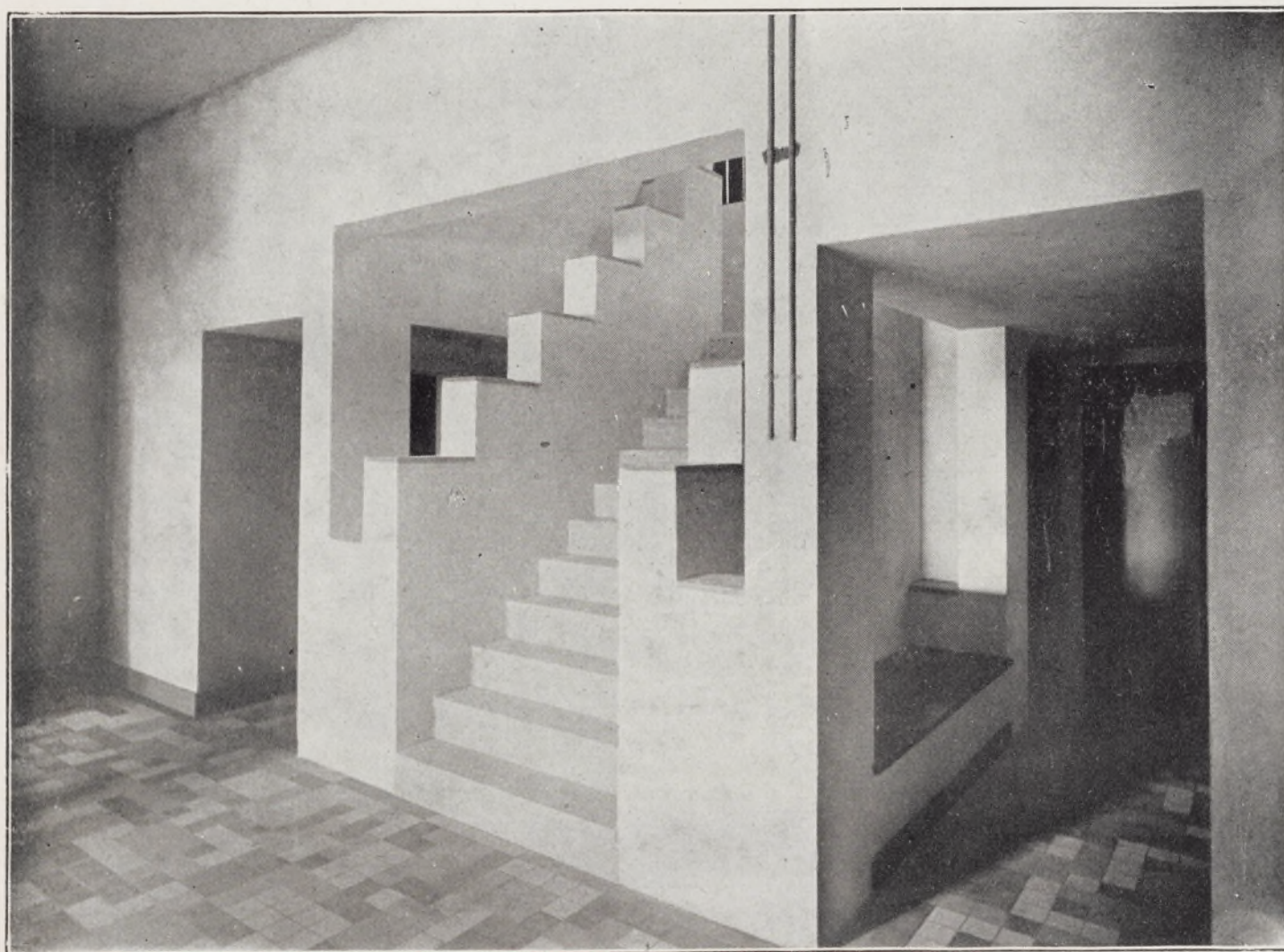
Quant à la construction, le jury a décerné les prix suivants :

1^{er} prix et exécution d'au moins 30 maisons à M. Jean de Ligne; 2^e prix, 20 maisons à MM. Allard et Mouton; 3^e prix, 20 maisons, à M. Vanderslagmolen; 4^e prix, à MM. Allard et Mouton.

Nous comptons reproduire dans un de nos prochains numéros quelques-uns des projets primés à Saventhem et à Schaerbeek.

QUARTIER-JARDIN D'AUDERGHEM. — Voici le résultat du concours de tracé d'un quartier-jardin comportant un groupement de 71 maisons du type « semi-rural », organisé par la Société locale d'habitations à bon marché d'Auderghem.

PLANCHE III.



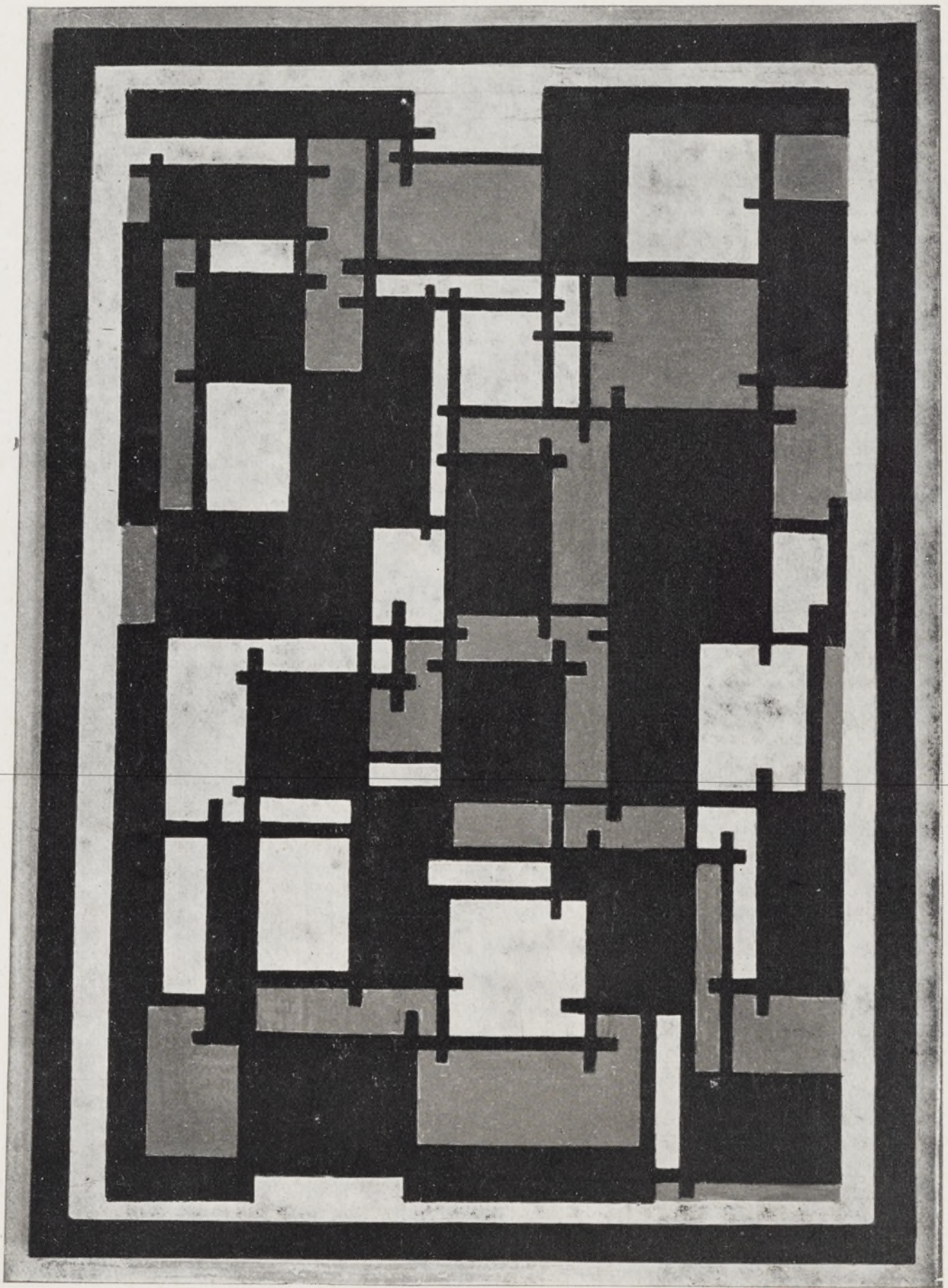
HUSZAR.

COMPOSITION EN
GRIS BLANC ET NOIR (1918)

Extrait de l'ouvrage de
Théo Van Doesburg :
Classique, Baroque, Moderne.

Revue « LA CITÉ ».
II^{me} Année. = N° 6.

PLANCHE IV.



VAN DOESBURG.

COMPOSITION 10 (1917).

Extrait de l'ouvrage de
Theo Van Doesburg :
Classique, Baroque, Moderne.

Revue « LA CITÉ »,
II^{me} Année. = N° 6.

Les architectes MM. Vanderslagmolen, Jean de Ligne et René Bragard, classés les premiers, sont chargés de l'élaboration du plan définitif de ce quartier-jardin.

Une prime de 1,000 francs a été accordée aux architectes MM. Verbist, Delbrassine, Van Eulecom-Serein et Lijnen.

MM. Rosenboom et Schockaert ont reçu chacun une prime de 500 francs.

La construction de ces 71 habitations sera commencée prochainement. Elle fera l'objet de plusieurs lots d'adjudications publiques.

URBANISATION DU TERRITOIRE DE MOLEN-BEEK-SAINT-JEAN. — Neuf projets ont été présentés sous les devises : cercles noir et rouge enlacés; terre à terre; trèfle à quatre feuilles; E; Eleggem; Molen en Beek; Chanteclair; aux flancs des coteaux; Pour elle.

Le jury a commencé le jeudi 23 juin l'examen des projets.

renseignements divers intéressant plus spécialement les architectes tels que des données concernant les règlements de bâtisse, autorisations de bâtir, etc. C'est une lacune regrettable. Mais quoi qu'il en soit, ce petit volume reste le formulaire indispensable dans tout bureau d'architecture.

L'HABITATION A BON MARCHÉ, Revue mensuelle (129, chaussée Saint-Pierre). Abonnement : 15 francs.

Depuis longtemps, nous aurions dû signaler à nos lecteurs la publication de cette Revue qui prend la place du « Bulletin des Sociétés d'Habitations Ouvrières » et devient l'organe officieux de la Société Nationale des Habitations à Bon Marché. Nous ne doutons pas que cet organe ne contribue à propager des notions meilleures en matière de logement ouvrier et à éclairer, non seulement les architectes, mais encore les Sociétés locales et les administrations communales sur la voie à suivre. Si l'examen des numéros parus doit appeler quelques réserves, la principale est bien, croyons-nous, que cette Revue ne reproduit pas d'une façon assez régulière et assez complète tous les documents d'ordre administratif qui émanent de la Société Nationale des Habitations à Bon Marché. Et pourtant, tel devrait être avant tout, nous semble-t-il, le rôle de cette Revue dont l'indépendance n'est pas assez grande pour qu'elle puisse aborder utilement la critique artistique et même la controverse technique.

Le premier numéro (janvier 1921) est consacré tout entier au « problème de la construction dans les Faubourgs-jardins » dont il résume les données techniques essentielles. Rendant compte de la récente conférence nationale des Habitations à Bon Marché, les numéros 2 et 3 reproduisent quelques-uns des groupements en voie de construction. Une étude de M. Maukel sur l'Hygiène de l'Habitation à Bon Marché est reproduite dans les numéros 3 et 4.

Le numéro 5 est rempli par une description fort détaillée des appareils de chauffage usités en Russie et dont l'application à nos maisons ouvrières belges présente peut-être quelque intérêt.

Bibliographie

AGENDA DU BATIMENT, par A. Nachtergal, 7^e édition 1921, prix, 10 francs.

Nous n'avons pas besoin de faire connaître à nos lecteurs l'Agenda du Bâtiment. C'est depuis des années le formulaire préféré des architectes et de tous ceux qui s'occupent de construction.

La nouvelle édition — la première d'après guerre — nous apparaît notablement modifiée et améliorée. Une première partie fournit des renseignements généraux concernant les sciences utiles à l'ingénieur : Mathématiques, mécanique, résistance des matériaux, etc. On y trouve non seulement des tableaux utiles mais un résumé fort bien fait des notions utiles au constructeur, véritable cours élémentaire de mathématiques appliquées.

La deuxième partie — la plus volumineuse — réunit les données principales concernant l'art de la construction. Les chapitres consacrés aux : maçonneries, couvertures, bois, etc., fournissent des renseignements théoriques et surtout pratiques fort utiles. Les développements donnés à cette partie de l'ouvrage ont obligé l'auteur à supprimer des

L'ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES HABITATIONS A BON MARCHE. LES PREMIERS CHIFFRES. — L'organe officiel de la Société Nationale des Habitations à Bon Marché donne quelques renseignements intéressants au sujet de l'œuvre accomplie à ce jour.

- 34 sociétés ont été agréées jusqu'ici;
- 63 sociétés sont en voie de formation;
- 30 sociétés se constitueront, en outre, probablement, dans la suite;

127 sociétés, au total, exerceront donc prochainement leur activité.

Le capital social des seules 33 sociétés agréées jusqu'ici s'élève, au total, à 42 millions dont 7 millions souscrits par l'Etat, 6 millions par les provinces, 17 millions par les communes et 12 millions par les établissements charitables, les chefs d'entreprises et les hommes d'œuvres.

Les 97 sociétés agréées et en voie de formation qui, jusqu'à présent, ont fait connaître leur programme d'action projettent la construction, au cours de l'année 1921, d'environ 10,000 maisons ou logements dont le coût pourrait atteindre 200 millions, soit 2 millions environ par société si les prix des nouvelles habitations se maintenaient aux environs de 20,000 francs. (Une légère diminution se manifeste déjà, heureusement).

En admettant que cette proportion se maintienne pour les sociétés dont la formation est probable, le programme financier de la Société Nationale s'élèverait à 250 millions de francs d'avances à faire pendant l'année en cours et comporterait la construction d'environ 12,500 maisons.

Ce chiffre ne sera peut-être pas atteint avant la fin de l'année courante, car la quantité des matériaux disponibles et l'importance de la main-d'œuvre ne sont pas illimitées, mais l'accomplissement aussi étendu que possible de ce programme dépendra surtout de l'activité et du zèle des sociétés agréées.

La Société Nationale devra assister les sociétés et trouver, de son côté, les capitaux nécessaires, car elle n'a actuellement à sa disposition que 125 millions de francs, mais le gouvernement a promis formellement à la Société Nationale de l'aider de tout son pouvoir. Il saura trouver les moyens, nous en sommes certains, de lui assurer ces capitaux soit par la voie d'avances directes, soit par la garantie d'un emprunt public à émettre par la Société Nationale.

COMPTOIR NATIONAL DES MATERIAUX. —

La réalisation du vaste programme concernant la politique générale des matériaux a amené la Société Nationale à constituer un comptoir central d'offres et de demandes de matériaux. Ce comptoir, qui a la forme coopérative et porte la dénomination « Comptoir National des Matériaux » a été fondé le 19 janvier dernier, à Bruxelles. Une institution du même genre, au capital de 3 millions de florins, fonctionne en Hollande avec un grand succès.

Le but du Comptoir National, dont l'activité est de nature à rendre les plus grands services à l'œuvre des habitations à bon marché, consiste à faciliter aux sociétés agréées ou aux entrepreneurs chargés de construire, l'acquisition de matériaux aux conditions les plus avantageuses.

Le Comptoir s'occupera notamment :

1° De rechercher et d'expérimenter de nouveaux produits, matériaux et procédés de construction coûtant moins cher que ce que l'on emploie actuellement (blocs, agglomérés avec tous leurs perfectionnements, etc.);

2° De grouper les commandes de matériaux divers, bruts ou fabriqués réclamés par les sociétés ou par leurs entrepreneurs, de centraliser ces commandes et de les transmettre à des fournisseurs disposés à accorder des rabais sur des quantités importantes à livrer;

3° De procurer aux constructeurs d'habitations à bon marché des matériaux ou éléments de construction standardisés, c'est-à-dire construits en série avec des économies sur le prix de revient.

Le comptoir sera, en réalité, un bureau central d'offres et de demandes de matériaux, recherchant les produits avantageux et servant d'intermédiaire entre les producteurs et les constructeurs. Il favorisera non seulement l'activité des sociétés de construction, mais aussi celle des négociants en matériaux et des entrepreneurs.

AVIS

Les anciens abonnés de la REVUE ART ET TECHNIQUE qui n'auraient pas reçu le n° 3 de la 2^e année, numéro qui a paru fin juillet 1914 et dont tous les exemplaires n'ont pu être expédiés, peuvent recevoir ce numéro gratuitement. Il leur suffira à cet effet d'en faire la demande à l'administration de « La Cité » en lui faisant parvenir la somme de 0 fr. 20 pour frais d'expédition.

Comp. Belge de l'Acétylène

Télégr. :
ACÉTYLÈNE

H. BILLEN

Téléphone
BR. 6745

89, rue Vanden Boogaerde
BRUXELLES

Applications Générales de l'Acétylène

Eclairage par incandescence

Becs depuis 7 litres 25 bougies

Chalumeaux oxy-acétyléniques
de grande puissance pour projections

GÉNÉRATEURS FIXES ET TRANSPORTABLES

Lampes de Chantiers

Lampes et fers à souder à l'acétylène

INSTALLATIONS COMPLÈTES DE LABORATOIRES

— Installation de soudure autogène et découpage —

CARBURE DE CALCIUM, GROS ET DEMI-GROS

Oxygène acétylène dissous

87



Anc^{re} firme Nicolas Josson

Maison fondée en 1809

43, QUAI AU FOIN, 43 -:- BRUXELLES
(derrière le Théâtre Flamand)

Succursale :

ETTERBEEK, 90, rue du Général-Leman

Téléphones { Maison principale : Br. 3364
Succursale : Br. 8118

Bois de chênes de toutes provenances
Bois du Nord et d'Amérique
Ciment-Portland de Niel-on-Rupell
Beaver-Board

167

Constructions en bois et en acier

de tous genres

• Maisons démontables •

Jos. BOEL & Zonen

à Tamise

Adresse télégr. : BOELWERF Tamise
Téléphone Tamise 10

Pol MADOU = Gand

Fabrique Belge de Cartons

Bitumés en tous genres

Distillerie de Goudron

Etablie depuis 1900

se charge de la fourniture des

Cartons Bitumés

• Asphaltes, brais

Goudrons, Carbolineums

• Vernis noir, Anti-rouille

de l'entreprise de la pose de

Toitures en pente en simple et double couche. :-:

Toitures-terrasses en ciment volcanique, asphaltages

APPELLE

tout spécialement l'attention sur son excellent
RUBBERROOFING (Toiture caoutchoutée)
supérieur aux produits similaires importés

Références

Plus de 100,000 m' de toitures-terrasses placées en 1920
Production de plus de 3,000,000 m' de Carton bitumé en 1920

Prix et échantillons gratuits sur demande